TABLE DES MATIERES
Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024

1. Appel 1627
2. Approbation de l'ordre du jour 1627
3. Démissions 1628
4. Assermentations 1629
5. Communications de la Présidente 1629
6. Communications et réponses de la Municipalité 1630
7. Nomination d'un·e membre suppléant·e à la Commission des affaires immobilières 1630
8. Nomination d'un·e membre suppléant·e à la Commission des pétitions 1631
9. Préavis n° PR24.30PR concernant le budget 2025
   Rapportrice de majorité : Mme Sophie MAYOR, Présidente de la Commission des finances 1631
   Rapporteur de minorité : M. Laurent ROQUIER 1631
10. Préavis n° PR24.32PR concernant une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.- au budget 2024 pour un soutien exceptionnel urgent à la Fondation de la Maison d'Ailleurs
    Rapportrice : Sophie MAYOR, Présidente de la Commission des finances 1673
11. Préavis n° PR24.31PR concernant la 2e série de compléments au budget 2024
    Rapportrice : Mme Sophie MAYOR, Présidente de la Commission des finances 1682
12. Interpellations, simples questions et vœux 1685
    - 12.1 Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon) 1685
    - 12.2 Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (L'opération LEO) 1685
    - 12.3 Une question de M. le Conseiller Bladimir MENESES (Existe-t-il un moyen de prendre des mesures d'urgence pour pouvoir lutter contre la précarisation ?) 1686

    Vœux de la Présidente 1686

    Vœux de la Vice-syndique 1687

Les procès-verbaux sont disponibles sur
http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/

Yverdon-les-Bains

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 12 décembre 2024

Présidence

Madame Anita ROKITOWSKA, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20h01, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

---

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :
Mmes et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Morgane BALET, Lionel BILLAUD, Basile DE RAEMY, Anne GILLARDIN GRAF, Anne-Louise GILLIERON, David GRANDJEAN, Claude-Anne JAQUIER, Layla OUTEMZABET, Thierry PIDOUX

Membres absent·e·s :
Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Suzanne BERGIUS, Olivier DI PRINZIO, Dorian MEIERHANS

Membres présent·e·s	**86**
Membres excusé·e·s	**10**
Membres absent·e·s	**3**
Effectif actuel	**99**

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

---

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, j'aimerais procéder à trois modifications de l'ordre du jour.

Tout d'abord, suite à la démission d'une Conseillère qui laisse un poste vacant à la suppléance de la Commission des pétitions ; nous aurons donc une modification du point 8 de notre ordre du jour. Cela signifie aussi que nous avons maintenant 12 points à l'ordre du jour.

La discussion est ouverte sur cette modification de l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/1ère modification

La modification de l'ordre du jour de cette séance est approuvée à l'unanimité.

2ème modification

D'autre part, je vous informe que nous avons ajouté un « s » manquant aux points n° 3 et 4, respectivement « Démissions et Assermentations ». Cette rectification de minime importance ne

sera pas votée.

Et pour terminer, nous avons procédé à une inversion de passage entre : le préavis concernant la 2ème série de compléments au budget 2024 (PR24.31PR) et le préavis concernant une demande de crédit complémentaire extraordinaire pour la Maison d'Ailleurs (PR24.32PR).

Cette inversion est nécessaire car le Conseil communal doit d'abord se prononcer sur l'octroi du crédit complémentaire pour la Maison d'Ailleurs. En effet, l'article 2 du préavis PR24.31PR – 2ème série de compléments au budget 2024 – fait explicitement référence à ce crédit.

La discussion est ouverte sur cette modification de l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/3ème modification

La modification de l'ordre du jour de cette séance est approuvée à la quasi-unanimité et une abstention.

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons donc une simple question reportée de la séance du 5 décembre 2024 :

12.1 Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon)

Toujours au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons encore de nouvelles interpellations et simples questions :

12.2 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (L'opération LEO)

12.3 Question de M. le Conseiller Bladimir MENESES (Existe-t-il un moyen de prendre des mesures d'urgence pour pouvoir lutter contre la précarisation ?)

La discussion est toujours ouverte sur l'ordre du jour.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Je repousse ma question au mois de février.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Très bien, merci M. le Conseiller.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour tel que modifié de cette séance est approuvé à l'unanimité.

---

3. DÉMISSIONS

Je ne lirai pas les courriers de démission toutefois, si vous le souhaitez, vous pourrez les consulter auprès de notre Secrétariat.

En date du 30 novembre 2024, le Conseil communal a reçu la lettre de démission de M. Philipp MÜLLER, prenant effet ce jour.

M. le Conseiller Philipp MÜLLER a siégé au sein de ce Conseil pour le groupe PS-POP, du 2 avril 2009 au 3 décembre 2015, puis dès le 01.07.2021 jusqu'à sa démission effective le 12 décembre 2024.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. le Conseiller Philipp MÜLLER pour son engagement au sein de notre Conseil.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

En date du 4 décembre 2024, le Conseil communal a reçu la lettre de démission de Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI, avec effet immédiat.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI a été Présidente de ce Conseil durant l'année 2020-2021 et y a siégé pour le groupe PS-POP, du 07.02.2013 au 04.12.2024.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI pour son engagement au sein de notre Conseil.

---

4. ASSERMENTATIONS

Les démissions de M. Philipp MÜLLER et Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI laissent le Conseil communal avec deux sièges vacants pour le groupe PS-POP.

M. Gian Carlo VALCESCHINI, 1er des Viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe PS-POP, né en 1958 et domicilié à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Philipp MÜLLER.

Mme Sara RUIZ, 2ème des Viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe PS-POP, née en 1980 et domiciliée à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI.

Je prie M. Gian Carlo VALCESCHINI et Mme Sara RUIZ de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

M. Gian Carlo VALCESCHINI et Mme Sara RUIZ, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA.

M. Gian Carlo VALCESCHINI : « Je le promets »

Mme Sara RUIZ : « Je le promets »

M. le Conseiller et Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

---

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Auditeurs et auditrices

Comme vous avez pu certainement le remarquer, nous accueillons une quinzaine d'étudiant·e·s de 3ème année de la HEIG-VD avec leur chargé de cours en ingénierie géomatique et de gestion du territoire et de l'environnement. Je leur souhaite la bienvenue.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Séance

En tenant compte du point 9 à l'ordre du jour, il est possible que nos discussions s'étendent. Afin d'assurer le confort de chacune et de chacun, une pause sera prévue au cours de la soirée.

Et il est fort probable que je vous fasse voter sur la poursuite de la séance au-delà de minuit.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

L'infolettre de la Municipalité

Je souhaite vous dire quelques mots au sujet de l'infolettre de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Cette lettre d'information, consacrée aux décisions de la Municipalité, est publiée sur un rythme hebdomadaire. Elle vise à répondre aux attentes des citoyennes et citoyens en matière de transparence, tout en permettant d'informer efficacement la population yverdonnoise, le grand public, la presse et les partenaires de la Ville.

Elle est bien évidemment également destinée à nous, les membres du Conseil communal. Pour recevoir l'infolettre, une inscription est nécessaire via le lien suivant :

https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-politique/municipalite/decisions-de-la-municipalite

que vous pouvez également voir à l'écran.

Je vous encourage vivement à vous y abonner si ce n'est pas déjà fait.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Vœux

Et en fin de séance, je prendrai la parole pour vous présenter mes vœux et Mme la Vice-syndique vous communiquera également les siens.

---

6. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte de :

- **CO24.08** du 5 décembre 2024 concernant la revalorisation salariale du personnel éducatif des structures d'accueil parascolaire de l'administration communale d'Yverdon-les-Bains

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 7.

---

7. NOMINATION D'UN·E MEMBRE SUPPLÉANT·E A LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES

Suite à la démission de M. Philipp MÜLLER du Conseil communal, la Commission des affaires immobilières se retrouve avec un poste de membre suppléant·e à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste et POP a le plaisir de vous proposer la candidature de M. le Conseiller Joël WAEGER.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. le Conseiller Joël WAEGER est nommé membre suppléant de la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller Joël WAEGER, je vous félicite pour cette nomination.

---

8. NOMINATION D'UN·E MEMBRE SUPPLÉANT·E A LA COMMISSION DES PETITIONS

Suite à la démission de Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI du Conseil communal, la Commission des pétitions se retrouve avec un poste de membre suppléant·e à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste et POP a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Sara RUIZ.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a une candidate pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme la Conseillère Sara RUIZ est nommée membre suppléante de la Commission des pétitions.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

---

9. PRÉAVIS N° PR24.30PR

CONCERNANT LE BUDGET 2025
RAPPORTRICE DE MAJORITÉ : MME SOPHIE MAYOR, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES
RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. LAURENT ROQUIER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la Commission, Mme MAYOR donne lecture des éléments suivants :

En préambule, j'aimerais remercier la délégation municipale et, en particulier, M. le Boursier pour toutes les explications apportées et sa présence à nos longues séances.

Je vais vous lire les généralités et les conclusions du rapport de majorité.

C'est un budget 2025 dans la ligne des précédents budgets que nous présente la Municipalité. Il propose un excédent de charge à hauteur de CHF 10'000'000.-, respectivement CHF 9'000'000.- si le Conseil communal accepte l'amendement que la Municipalité proposera sur la facture sociale.

La marge d'autofinancement, bien que mince, reste positive. Son élaboration s'est faite pour la deuxième fois sur MCH2, dans le contexte des nouvelles règles de la péréquation intercommunale vaudoise, de la baisse du prix des énergies et du changement d'horaire CFF.

Le budget 2025 est impacté par l'augmentation de la facture sociale, l'augmentation des coûts des transports publics et la baisse de revenus liée à la baisse du prix des énergies.

Néanmoins, il propose un renforcement des places d'accueil de jour, une réévaluation des salaires du personnel éducatif du réseau d'accueil de jour, des mesures d'accompagnement du tissu associatif et culturel, des actions de dynamisation du centre-Ville et la création d'un nouveau service « Population et numérique » pour faciliter l'accès aux prestations de l'administration par la population.

Le budget 2025 a été élaboré par enveloppe par service, comme en 2024, mais cette fois les demandes de postes ont été incluses dans les enveloppes, alors qu'il s'agissait jusque-là de deux processus distincts. Cela a l'avantage certain de permettre aux services de maîtriser leurs besoins et de les organiser de manière cohérente. Leurs choix se sont globalement portés en priorité sur l'augmentation des postes.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise en janvier, la Ville d'Yverdon sera gagnante, mais moins qu'espéré. En effet, la prévision de la facture de la cohésion sociale est passée de CHF 747'000'000.- à CHF 821'000'000.- pour les communes, soit CHF 2'600'000.- de plus pour Yverdon, ce qui est une mauvaise surprise pour la Ville.

Avec cette nouvelle péréquation, la Ville d'Yverdon touche CHF 47'000'000.- et en verse CHF 28'630'000.- pour la cohésion sociale et CHF 905'000.- pour la facture policière. Le solde de plus de CHF 17'000'000.- est donc largement positif.

Il faut toutefois prendre ces chiffres avec prudence, car ces prévisions ne pourront être confirmées qu'au terme de la première année de péréquation. Avec cette nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, la facture policière des communes délégatrices augmente très fortement, parfois jusqu'à doubler. Avec la PNV, la facture d'Yverdon reste stable. On pourrait donc voir des communes revenir chez nous ces prochaines années.

Les estimations du montant qui serait dû par la Ville d'Yverdon à la participation à la cohésion sociale ont fortement varié entre l'établissement des premières grandes lignes de ce budget, la distribution des enveloppes à chaque service, la finalisation du budget et encore ces dernières semaines pendant les discussions de la Commission des finances. En effet, les bases de calcul de l'État de Vaud n'ont pas été les mêmes que celles des communes. La Municipalité a donc dû adapter ses prévisions à plusieurs étapes de travail clé de la construction du budget, ce qui n'a pas rendu l'exercice facile.

Les travaux de la Commission des finances du Grand Conseil ont permis un dernier rebondissement : c'est finalement un montant d'un million plus bas que budgété qui sera demandé par le Canton à notre Ville. La participation à la cohésion sociale sera donc finalement de CHF 27'630'000.- contre CHF 28'630'000.- porté au budget (page 70).

La Municipalité proposera un amendement au budget pour diminuer de CHF 1'000'000.- la fonction 9301 3621.00 « Participation à la facture sociale ».

Les importants changements des horaires CFF à partir du 15 décembre auront un impact important sur les lignes Travys. Plusieurs lignes de bus doivent être réorientées pour s'adapter aux nouvelles cadences CFF, mais aussi pour pallier la suppression de trois arrêts de train. Cela se traduit par une hausse importante du budget des transports urbains. L'augmentation est de 21,5 %, le budget passant de CHF 5'330'000.- en 2024 à CHF 6'470'000.- au budget 2025 et ceci malgré une faible augmentation de l'offre.

À noter que les coûts des transports publics urbains sont compensés à hauteur de 56,5 % par le volet des charges particulières des villes dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale

vaudoise. Le calcul de compensation se base sur un taux de 60 % pondéré par le nombre d'habitants et d'habitantes ainsi Yverdon obtient 56,5 %. Le Canton a prévu d'ajuster la méthode de calcul si nécessaire après cinq ans.

Les estimations quant aux recettes fiscales sont en hausse et c'est une bonne nouvelle. Une forte augmentation du nombre de frontaliers, soit 5 % sur le dernier trimestre, augmentera les recettes des impôts sur les frontaliers de CHF 550'000.-. Globalement, les recettes fiscales devraient augmenter de CHF 3'500'000.-, soit plus de 5 %, ce qui nous amènerait à CHF 74'800'000.-, un montant record pour Yverdon. À noter aussi que le nombre d'habitants et d'habitantes a légèrement augmenté pour arriver à 30'500.

Un prélèvement extraordinaire au fonds PC sera opéré en 2025 afin de vider ce fonds et le transférer au Canton. En effet, une réorganisation de la gestion des abris PC est entrée en vigueur et incombera désormais au Canton et non plus aux communes. Ce prélèvement de plus de CHF 2'500'000.- a toutefois un impact sur notre marge d'autofinancement. Et bien qu'elle reste positive, notre marge d'autofinancement s'amincit.

Sachant toutefois que les montants inscrits au plan des investissements sont bien plus hauts que la capacité réelle d'investissement de notre Ville, la marge devrait donc être bien plus élevée aux comptes. Ainsi cette marge doit toutefois augmenter pour garantir à notre Ville un équilibre budgétaire sain. Plus cette marge diminue, plus le risque augmente que les banques auprès desquelles la Ville emprunte augmentent leurs taux.

30,55 nouveaux ETP seront créés sur 71 postes. Pour une dizaine d'entre eux, il s'agit d'augmentations statutaires liées à l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel ou de postes pour la nouvelle UAPE de Chamblon. Pour les 20 autres nouveaux ETP, il s'agit pour moitié d'augmentations du taux de travail de postes existants et pour moitié de nouveaux postes créés.

La Commission des finances s'attendait, après les fortes hausses de postes dans les précédents budgets, à ce que la tendance baisse. Elle constate que ce n'est pas le cas. Il s'agit peut-être toujours d'un besoin de rattrapage des effets de presque une décennie de frein aux postes, mais la tendance inquiète. En effet, chaque création de poste a une incidence financière à moyen et long terme dont il s'agit de tenir compte. 30,55 nouveaux ETP représentent un investissement considérable : CHF 3'790'000.- et pas seulement pour 2025, mais pour les dizaines d'années à venir. En outre, pour pouvoir investir dans les postes c'est dans les prestations que les services serrent leurs dépenses.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la Commission, M. ROQUIER donne lecture des éléments suivants :

Je vais lire une partie choisie du rapport de minorité et la conclusion.

Le déficit budgétaire est trop important pour être accepté. Les signataires ne peuvent tolérer que les finances de la Ville s'inscrivent durablement dans le rouge, avec :

- des comptes 2022 à - CHF 4'300'000.-,
- des comptes 2023 à - CHF 500'000.-,
- un budget 2024 à - CHF 11'200'000.-,
- et maintenant un budget 2025 à - CHF 10'200'000.-.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle résulte de l'augmentation de coûts pérennes, comme les postes de personnel, qui vont péjorer les finances durablement. Le nombre de postes au budget 2025 montre une augmentation de plus de 108 postes depuis le début de cette

législature, soit une augmentation de 22 %.

Cette évolution n'est pas tolérable pour une Ville dont la population est restée plus ou moins stable. On peut bien noter une amélioration du service au niveau de la capacité d'accueil à la petite enfance et des crèches, mais rien qui justifie une pareille évolution. On peut même regretter que la police régionale du Nord vaudois n'augmente pas plus ses effectifs (+1,1 ETP pour les budgets 2024 et 2025) pour faire face à l'aggravation du trafic de drogue sur la place publique.

Il donne ensuite lecture des conclusions de son rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Avant de vous lire le tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère, je vous prie de prendre votre budget à la page 16, je vais vous lire les titres des chapitres et des paragraphes et je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence, ainsi que le numéro de la page.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

Mobilité – Environnement – Infrastructure

62910 Transports publics urbains

Proposition d'amendement

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :

Je souhaiterais déposer un amendement.

Pour rappel, la motion visant la gratuité des transports publics pour les jeunes, les seniors et la population précarisée a été adoptée à une large majorité de ce Conseil le 30 mars 2023.

La motion est, encore pour rappel, un outil rarement utilisé par notre Conseil et dans les Conseils communaux de manière générale, mais c'est aussi l'outil le plus fort. Il est donc important que, une fois qu'une motion est acceptée, elle soit mise en œuvre en temps et en heure par la Municipalité, par respect envers les attributions de l'organe délibérant yverdonnois.

Comme la délégation municipale l'a rappelé à la commission chargée de préaviser la motion, une politique de gratuité ciblée est particulièrement efficace en termes de coût-bénéfice. En effet, elle a un impact immédiat et concret sur la population visée.

Le Canton souhaite proposer, dès l'été 2025, des réductions de 50 % sur les abonnements des jeunes jusqu'à 25 ans et dès janvier 2026, pour les seniors. Comme on l'a déjà dit à l'époque lors du débat sur cette motion, le groupe socialiste et POP est tout à fait prêt à voir cette motion implémentée par étapes, afin d'en monitorer graduellement les effets.

Pour cette première étape de 2025, vers une gratuité ciblée, en collaboration avec l'entreprise Fairtiq, présentée en commission, il pourrait viser une seule des trois catégories concernées par la motion. Si l'on entend suivre le calendrier du Conseil d'État, la catégorie des jeunes pourrait être particulièrement adéquate et soulager efficacement le budget des familles.

Lors de la commission, le Service de la mobilité avait effectué un excellent travail en amont afin de préciser l'application d'une telle mesure. Des contacts avaient même été déjà pris avec certains partenaires. Je ne doute pas que l'application d'une telle mesure demande du temps et de l'énergie de la part des services. Mais aujourd'hui, nous avons l'occasion d'envoyer un signal fort en mettant cet élément au budget afin de mettre en œuvre une mesure sociale bienvenue pour les classes populaires yverdonnoises.

C'est pourquoi le groupe socialiste et POP propose l'amendement suivant : un montant de CHF 300'000.- est inscrit sur le compte 62910 « Transports publics urbains » pour déployer une phase pilote de gratuité des transports publics.

Je vous remercie.

Discussions s/amendement

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le budget est déjà tellement déficitaire qu'il nous semble vraiment inopportun de demander encore un montant de CHF 300'000.- pour une gratuité des transports publics. Surtout que ce montant ne va jamais suffire. Il faudra encore créer des postes supplémentaires par la suite, les rémunérer et ce montant fera donc appel à des rallonges très rapidement.

Nous n'avons pas les moyens pour ce projet. Il serait plus pertinent d'accompagner la transition multimodale plutôt que de proposer un tel amendement, qui est purement électoraliste.

C'est pourquoi le PLR est contre cet amendement et vous invite à le refuser.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je ne voudrais pas parler avant les groupes. Je ne sais pas s'il y avait d'autres prises de position.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors oui, je vous donne la parole en dernier.

Mme la Conseillère Maude EHRBAR :

Le groupe Vert·e·s et solidaires salue cet amendement, qui permet d'avancer vers la semi-gratuité des transports publics, tel que le veut la motion acceptée par ce Conseil en mars 2023.

Nous pensons qu'il est important d'aller de l'avant dans ce projet important pour son apport social et écologique. Le coût des transports pèse fortement sur le budget des ménages et présente un enjeu important pour une partie de la population.

Rendre gratuits les transports publics permet de faciliter l'accès aux déplacements, qui est pour nous un droit fondamental et une condition essentielle pour garantir l'intégration sociale, l'autonomie et une meilleure qualité de vie, particulièrement pour les populations les plus vulnérables.

De plus, il semble tout à fait pertinent de s'accorder sur le calendrier du projet cantonal, ce qui facilitera la mise en œuvre du projet et sa compréhension auprès du public.

Le groupe Vert·e·s et solidaires soutient évidemment pleinement cet amendement et espère que le reste du Conseil fera de même.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

La Commission des finances a reçu cette proposition d'amendement suffisamment tôt pour pouvoir en discuter. C'est à une évidente majorité qu'elle vous invite à accepter cet amendement.

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :

Je ne vais pas être très long, juste pour faire une petite réponse à ma collègue Mme CARRARD.

Premièrement, non, ce n'est pas du tout un amendement électoraliste. Enfin, je ne suis pas candidat à la Municipalité et je ne le serai pas. Je pense que ce n'est pas un scoop, mais je ne le serai pas.

La question ici est simplement de faire respecter une motion qui a été votée par ce Conseil. Je propose qu'on ne refasse pas le débat sur le fond, puisqu'il a déjà été fait. Ce Conseil a voté, la commission s'est également penchée sur la question et elle a voté à une évidente majorité.

La question ici est de donner un signal pour appliquer une première partie de cette motion, qui a été votée, je le rappelle, le 30 mars 2023. On est le 12 décembre 2024, ça me semble opportun d'envoyer un signal à la Municipalité qu'on a envie d'une mesure sociale concrète pour les familles des classes populaires yverdonnoises.

Mais on retient qu'apparemment, pour le PLR, il n'y a pas d'urgence à soutenir ce genre de population. Je vous remercie.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

C'est justement là-dessus que j'ai un problème. Sans parler du fond, où chacun peut avoir l'avis qu'il veut et éviter d'attaquer les autres à propos de leur avis, mais c'est plus sur la forme que j'ai un souci.

Il y a déjà une motion là-dessus et laissons la motion suivre son chemin, même si apparemment elle tarde plus qu'elle ne le devrait. Mais elle doit suivre son chemin et nous ne devons pas utiliser le budget pour faire passer des messages ou pour essayer de forcer la main ou autre. Le budget, ce n'est pas cela. Laissons la motion suivre son chemin et je vous invite à refuser cet amendement.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

La Municipalité a eu l'occasion de traiter ce sujet lors de l'élaboration du budget 2025, notamment lors de sa séance du 28 août 2024.

En préambule, pour mieux comprendre les montants en jeu, il faut savoir que si la Ville acceptait de rembourser les abonnements des titulaires actuels de moins de 25 ans et de plus de 65 ans jusqu'à concurrence du prix d'un abonnement Mobilis d'une zone, le coût à charge de la Ville serait de l'ordre de CHF 1'245'000.-.

La gratuité, créant un appel d'air (ce qui est tant mieux pour les transports publics), il faut s'attendre à ce que le total soit plus élevé que si la Ville subventionnait à 100 % les abonnements des jeunes et des seniors. Par ailleurs, un subventionnement à 100% pourrait conduire à payer des abonnements qui ne seraient pas forcément utilisés. En effet, avec un prix nul, le risque est important que de nombreuses demandes d'abonnements soient faites pour un usage modeste. Un subventionnement total n'est donc pas recommandé, ou lorsque dans des situations très spécifiques répondant à un besoin précis, par exemple pour les enfants scolarisés et nous y travaillons.

Un subventionnement à 100 % pour l'ensemble des élèves scolarisés est estimé à CHF 700'000.- en tenant compte d'une part d'élèves faisant la demande de l'ordre de deux tiers.

Dans les autres cas, la Municipalité estime qu'un subventionnement à 50 % est le plafond pour conserver une responsabilité individuelle à l'achat des abonnements.

À noter que le coût de ce subventionnement pour toutes et tous les titulaires actuels d'un abonnement de transport public serait déjà de l'ordre de CHF 320'000.- pour les abonnements Mobilis uniquement et de CHF 750'000.- si une participation sur les abonnements généraux est également offerte. Ces chiffres ne considèrent pas la demande induite par la mesure et sont uniquement pour les moins de 25 ans et les plus de 65 ans. Ces chiffres montrent qu'un montant de CHF 300'000.- ne permettra pas d'offrir une gratuité ciblée ou même un subventionnement à hauteur de 50 % pendant plus de six mois. Le budget 2026 présenterait donc une charge beaucoup plus élevée pour ce poste si la mesure est mise en place au cours de l'année 2025.

De plus, une mesure similaire est actuellement en phase de validation à l'échelle cantonale, comme vous l'avez évoqué. En effet, le Conseil d'État a transmis, le 20 août 2024, au Grand Conseil un exposé des motifs et projet de loi concernant la modification de la loi du 11 décembre 1990 sur la mobilité et les transports publics pour y inclure un subventionnement des transports publics par le Canton pour les moins de 25 ans et les plus de 65 ans. Cette mesure s'inscrit dans le Plan climat cantonal et prévoit concrètement d'offrir l'équivalent de 50 % d'un abonnement Mobilis de deux

zones.

La Municipalité a donc estimé qu'il était prématuré d'intégrer une mesure de subventionnement au budget 2025, car la validation en cours au Canton va changer drastiquement la nature des mesures complémentaires à mettre en place à l'échelle de la Ville ainsi que leur coût pour la Commune.

À noter, par ailleurs, que les chiffres exposés ci-dessus n'intègrent pas les coûts en ressources humaines évidemment, pour gérer les demandes de subventionnement et les questions relatives par le personnel de l'administration communale. Ces ressources vont dépendre grandement de la solution retenue et devraient être intégrées à la solution qui sera proposée en temps utile à ce Conseil, afin de présenter un bilan financier complet.

Toutefois, la Municipalité tient à confirmer son souhait et sa volonté de mettre en place la gratuité ciblée et de réfléchir à un modèle adapté dès 2025, pour une consolidation dans le budget 2026. Je vous remercie.

Vote s/amendement

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est acceptée par 47 oui, 37 non et 1 abstention.

Je vous propose de reprendre le budget à la page 42.

Mobilité – Environnement – Infrastructure

73000 Gestion des déchets

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Ma question concerne donc le compte 73000 « Gestion des déchets », plus précisément le 4240.41 et 4240.42, « Taxe au sac » et « Taxe recyclage verre », donc du verre.

Donc, comme vous le savez tous et toutes, les taxes au sac et taxes de recyclage doivent couvrir les coûts qu'ils engendrent, puisqu'on ne peut pas faire de bénéfice sur une taxe. La taxe, normalement, doit être calculée chaque année pour voir s'il faut la diminuer, voire l'augmenter.

Donc, ma question : taxe au sac, on le voit en page de droite, revue de planification financière. Donc, je me demande si l'élimination des déchets est toujours plus chère, puisque la taxe au sac devrait nous rapporter plus.

Puisque nous les avons ici dans les revenus. Et la « taxe recyclage au verre » m'inquiète un petit peu, puisque là, il y a une augmentation des revenus, alors que la verrerie de St-Prex, qui était l'unique verrerie de Suisse, a fermé ses portes cette année. Donc, le verre doit être recyclé à l'étranger, donc des coûts de transport beaucoup plus élevés.

D'où ma question à la Municipalité : est-ce que ces deux comptes ne vont pas nous donner des mauvaises surprises ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Peut-être de manière générale, il est clairement de la responsabilité de la Municipalité de faire en sorte que les revenus proportionnels et les tonnages livrés soient tout à fait respectés.

En ce qui concerne la ligne 4240.40 et 41, il y a une revue de planification financière de la taxe au sac, en lien avec les tonnages qui sont estimés à la hausse, en lien avec les prévisions sur l'évolution de la population, mais aussi de la croissance économique.

Et, la fermeture de Vetropack n'a, pour l'instant, pour le budget 2025, aucune incidence sur les prix et sur la taxe au sac.

Toutefois, de manière générale, vous n'êtes pas sans savoir que le système de la taxe au sac est en cours de réflexion au niveau de tous les périmètres de gestion des déchets au niveau de la Suisse romande et la Ville d'Yverdon-les-Bains n'a, pour l'instant, aucune influence à ce sujet. Je

vous remercie.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Ce compte me pose beaucoup de problèmes. On sait que le cadre légal précise que la taxe au sac doit couvrir le 40 % de ce compte. Ça fait des années qu'elle ne le fait pas. Cette année, ce projet c'est 34,5 %. Nous ne sommes pas dans la légalité avec ce fonds.

Au maximum, la gestion des déchets devrait coûter à peu près CHF 3'450'000.-. Alors, j'aimerais savoir : qu'est-ce qu'il y a dans les imputations internes, prestations de service où est-ce qu'on pourrait gagner de l'argent ou alors sur l'organisation générale pour qu'on puisse effectivement respecter le cadre légal ? Qu'y a-t-il donc dans les CHF 724'870.- ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

La rubrique des déchets a été estimée avec une hausse des charges qui sont prévisionnelles. C'est vraiment une estimation en raison de plusieurs facteurs externes : les changements dans les habitudes de consommation, l'augmentation des coûts énergétiques qui sont combinés aussi avec l'évolution de la réglementation, qui est en cours de révision et du marché mondial, notamment le papier/carton, qui est fortement influencé par nos relations avec l'Asie, ce qui impacte directement le prix de reprise des matières.

De plus, il y a aussi une revue à la hausse des quantités, en fonction, comme je l'ai expliqué, de la croissance démographique mais aussi de l'augmentation du nombre d'entreprises, notamment sur Y-Parc. Tout cela influence fortement la question de la gestion des déchets.

La Ville d'Yverdon-les-Bains gère la prise en charge de ses déchets à travers un mandat de gestion de périmètre qui est conclu avec STRID, je vous le rappelle et qui s'occupe, entre autres, de la prise en charge du ramassage ainsi que de la valorisation du papier/carton, qui a fortement évolué ces dernières années. C'est pour cette raison qu'il y a certaines fluctuations

Aujourd'hui, bien que la tendance des envois postaux, notamment avec les colis, se voit à la hausse avec une répercussion directe sur l'usage des emballages carton, l'interdiction des importations vers l'Asie, notamment du papier recyclé en 2021, a entraîné une saturation de la capacité de prise en charge chez les prestataires européens, au point où ces derniers se voient facturer la prestation au lieu de la rétribuer. À cela, s'ajoute aussi la conjoncture qui est délicate, et l'inflation qui sont également des coûts pour les professionnels du recyclage.

Lorsqu'on a élaboré le budget 2024, évidemment, vous avez l'impression que ma réponse est déjà préparée, mais je m'attendais à ce qu'il y ait des problématiques sur la question des déchets. Le prix du traitement de la collecte a été budgétisé à hauteur de CHF 220.- la tonne. On remarque une forte fluctuation durant l'année 2024, où le prix est monté même jusqu'à CHF 305.- la tonne durant l'été.

La prévision du budget 2025 a donc pris le scénario le plus pessimiste, avec un montant de CHF 305.- la tonne. Ceci implique une hausse de charge d'environ CHF 240'000.- dans la rubrique 3614.00 « Gestion STRID SA ».

Par ailleurs, une augmentation du tonnage des déchets, liée à l'augmentation de la population et à l'accroissement économique, a aussi été calculée sur l'ensemble des fractions, représentant un montant d'environ CHF 140'000.- de charges supplémentaires pour la collecte et le traitement dans la rubrique 3614.00 également.

C'est le passage aussi de la population de 30'000 habitants à 30'500 habitants. Plus les estimations sont toujours des estimations au niveau de la croissance économique, bien que les revenus prévisionnels, basés sur le tonnage, les habitants et les entreprises, soient calculés avec, eux aussi, un coefficient d'augmentation qui est prudent.

L'apport au fonds est estimé légèrement en baisse pour la prochaine année. Cependant, il demeure

positif, avec un apport prévu de CHF 56'820.-.

L'accroissement des tonnages des habitants et l'amélioration de certaines valorisations-matières permettent de compenser une part de l'accroissement de charges par des recettes qui sont liées. Il y a clairement unité de matière et la Municipalité est très attentive à ce sujet.

Toutefois, la conjoncture, évidemment avec le papier/carton, n'est quant à elle pas directement compensable et ça implique une baisse de l'apport au fonds comparativement à ce qui avait été budgété l'année dernière.

Les signaux d'une éventuelle amélioration du marché des matières sont assez encourageants ces derniers mois, mais c'est toujours difficile à intégrer et à prévoir. La situation nécessite donc une prévision budgétaire qui est prudente pour maintenir un service de qualité et respecter les obligations légales et environnementales, afin d'éviter des crédits complémentaires.

Donc, vous l'aurez compris, la situation est suivie de près, mais nécessite aussi des adaptations au cours des années. Mais à ce stade, nous sommes toujours dans le tir. Nous sommes très attentifs aussi à ce que les ratios entre les taxes causales et forfaitaires soient respectés et participent activement aux réflexions de diminution des déchets, bien entendu. Et je n'ai pas d'autres compléments à ce sujet. Je vous remercie.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors, je remercie Mme la Municipale, qui maîtrise parfaitement son sujet. Je pense que beaucoup de Conseillers communaux auront eu de la peine à suivre l'ensemble de cette avalanche d'informations.

Ce que je constate, c'est que tout ce que vous nous dites sur la valorisation et les incertitudes concerne la gestion STRID, parce que c'est finalement STRID qui revend le carton.

Alors, c'est normal et je vous suis là-dessus, qu'il y ait une augmentation du coût pour la Ville d'Yverdon pour travailler avec STRID. Mais j'en reviens au point qui me dérange c'est que la taxe au sac ne rapporte pas assez.

Et là, on est devant quelque chose qui ne joue pas. C'est peut-être structurel, vous le dites bien que c'est tout en réflexion, mais moi, ça commence à m'énerver que, depuis des années, je recours chaque année en disant qu'on ne respecte pas le cadre légal. Et ici, on a fait la preuve avec les chiffres sous les yeux.

Alors, ça ne changera rien ce soir. On a une gestion des déchets dont je suis parfaitement satisfait. Pour le reste, c'est la gestion financière ici qui me dérange. Alors, je n'insisterai pas plus loin, mais je trouve que ce n'est pas tout à fait normal qu'on donne cet exemple-là.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

M. COCHAND, sur le principe, sur le fond, vous avez raison. Il y a une, comment dire, une... C'est pour cette raison qu'il y a une énorme réflexion au niveau de la taxe au sac, mais de manière générale, en Suisse romande, pour garantir aussi qu'il n'y ait pas une péjoration des périmètres qui, en fait, produisent moins de déchets et qui ont moins de rétrocession.

En revanche, en ce qui concerne la Ville d'Yverdon-les-Bains, le ratio est vraiment de 40 %. Il faut vraiment considérer qu'on prend aussi les revenus qui sont proportionnels. Tous ces éléments sont intégrés dans ce ratio et on fait attention à ce que ce soit respecté.

Mais de manière plus à moyen et long terme, cette réflexion doit être menée. La Municipalité est en train de réviser ce chantier en collaboration avec les autres périmètres de la taxe au sac.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je reprends la liste au budget des comptes.

Mobilité – Environnement – Infrastructure

79070 Bureau AggloY

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Ma question porte sur le bureau AggloY 3102.10 « Action de communication ». Est-ce dans ce numéro que se situe la commission consultation AggloY ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Vous faites, j'imagine, mention de la commission consultative intercommunale, qui est composée des différents Conseillers communaux d'AggloY. Non, pas directement. Cette ligne permet, en fait, la mise à jour du site internet, l'organisation aussi des conférences d'AggloY et certaines brochures de communication.

Peut-être qu'elle peut aussi permettre de faire de la publicité sur certaines thématiques qui concernent l'agglomération. Elle ne concerne pas uniquement ou directement la CCI, qui est un organe institutionnel dans le fonctionnement du bureau d'AggloY.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors, dans quelle rubrique sont les coûts de cette commission ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je n'ai pas la réponse… Votre Municipale n'a pas la réponse, elle se tourne vers le Chef de Service des finances. Est-ce que M. WEBER aurait la gentillesse de nous donner un coup de main ?

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors, je vous propose de revenir sur ce point lorsque vous aurez eu la réponse, Mme la Municipale. Alors, continuons.

Jeunesse et cohésion sociale

93001 Prévoyance sociale

Proposition d'amendement

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Alors, ce n'est pas un scoop, parce qu'il a déjà été annoncé dans le rapport de majorité, mais la Municipalité souhaite amender ce compte pour les raisons suivantes. Je demanderai également, si c'est possible, d'afficher le tableau que j'ai envoyé, sauf erreur, il y a quelques jours au Conseil communal. Voilà, merci beaucoup. Parce que je pense que c'est relativement important qu'on parle de cette question, compte tenu des montants très, très importants qui sont en jeu.

Dans le cadre de la péréquation, tant ancienne que nouvelle, il existe une participation à la cohésion sociale. C'est une somme que les communes payent à l'État de Vaud dans le cadre d'une participation justement à l'ensemble des mesures qui sont reprises au niveau de la cohésion sociale : cela va des subventions à l'assurance maladie, aux revenus d'insertion et à toutes ces politiques-là. Ce sont des sommes évidemment très, très importantes.

Au budget 2025 de l'État de Vaud, on parle de CHF 2,34 milliards. En fait, une partie de cette somme est payée par les communes.

La première ligne que vous voyez dans le tableau, c'est celle au moment où on a attaqué la révision de la nouvelle péréquation intercommunale. Ce sont les chiffres sur lesquels se sont basés tant la Commission du Grand Conseil, qui a étudié le projet, que le Grand Conseil lui-même lorsqu'il a voté ce projet, en juin de cette année.

Participation à la cohésion sociale (PCS – « facture sociale »)

Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) / Effets budgétaires

Version	Date	PCS cantonale (CHF)	Population VD	Population YLB	PCS yverdonnoise selon NPIV	Budget 2025 YLB
Révision NPIV	Décompte 2022 – 25 mio	747'313'766	830'791	29'877 (3,60%)	26'874'982	
	Décompte 2023	792'838'910	846'303	30'221 (3,57%)	(28'311'828)	
	Décompte 2023 - 25 mio	767'838'910	846'303	30'221 (3,57%)	(27'419'092)	
Acomptes 2025 NPIV	Juillet 2024	821'327'154	846'303	30'221 (3,57%)	29'329'127	
Budget YLB 2025	Septembre 2024	821'327'154	875'000	30'500 (3,49%)	28'629'117	28'630'000
Budget VD 2025	Novembre 2024	789'079'454	875'000	30'500 (3,49%)	27'505'055	27'630'000

Proposition d'amendement de la municipalité

93001.3621.00 (Prév. soc / PCS) ~~**28'630'000**~~ **27'630'000**

Vous voyez que ces chiffres étaient basés sur le décompte 2022, qui était un décompte à CHF 771'000'000.- dans l'ancienne péréquation. Mais, comme dans la nouvelle péréquation, il y avait l'anticipation d'une mesure supplémentaire d'aide aux communes par l'État de Vaud, on a retranché une somme d'environ CHF 25'000'000.- à ces CHF 771'000'000.- du décompte. Cela donne une somme totale de CHF 747'313'766.- à répartir entre les communes au prorata de la population. Dans la nouvelle péréquation, c'est au prorata de la population que cela se passe.

Les chiffres de fin 2022 donnaient à Yverdon 29'877 habitants sur les 830'000 du Canton, ce qui correspond à 3,6 %. Donc, on paye 3,6 % des CHF 747'000'000.-, ça donnait un chiffre de CHF 26'874'982.-.

Quand on a commencé à construire le budget, quand on a étudié le projet de NPIV, quand on a été consulté au niveau de la commune sur la nouvelle péréquation, c'était ce chiffre-là que nous avions en tête. On se disait bien, avec le Boursier communal, que c'était un chiffre un peu bas et on s'attendait effectivement à le voir monter, ne serait-ce que, parce que le décompte 2023 montrait déjà une participation à la cohésion sociale d'environ CHF 793'000'000.-. Et si on avait dû, à ce moment-là, prendre les chiffres, vous voyez qu'on était à 30'221 habitants à Yverdon sur environ 846'000 dans le Canton. La part yverdonnoise est un peu en baisse. On passe de 3,60 % à 3,57 %. Ça aurait fait, je dis au conditionnel, un chiffre un peu plus élevé de l'ordre de CHF 28'300'000.-. Ça aurait été dans le cadre de la nouvelle péréquation, parce que dans l'ancienne, le système se finançait en points d'impôt et pas en francs par habitant. Le système a été complètement modifié. Et même, en retranchant les fameux CHF 25'000'000.-, puisqu'on anticipait toujours évidemment l'accord canton-communes pour un rééquilibrage des finances, en retranchant ce montant, on se retrouvait avec une somme de CHF 27'419'000.-.

Et donc, nous, on travaillait quand même sur ces hypothèses-là, quelque chose entre CHF 27'000'000.- et CHF 28'000'000.- lors de l'établissement du budget. En juillet de cette année, c'est la 4ème ligne « Acomptes 2025 NPIV » qu'une très mauvaise surprise, on l'a déjà dit, nous est arrivée. C'est que l'État de Vaud nous a communiqué ces nouveaux chiffres et ces nouveaux chiffres faisaient montre d'une PCS cantonale totale de CHF 821'327'154.-. Et puis, il nous les répartissait en fonction des derniers chiffres, ils ne font pas de projection démographique, ils prennent les derniers chiffres qu'ils ont de population.

C'était les mêmes, 30'221 pour 846'303 au niveau cantonal, soit 3,57 % de ça, somme dans les décomptes de l'État envoyés en juillet, cela donnait CHF 29'329'127.-. Une des adaptations qu'on a faite et c'est comme ça que vous trouvez le chiffre que vous trouvez dans votre budget, c'est de se dire : « Oui, mais à fin 2025, c'est-à-dire au moment où le décompte sera fait, on sera un peu

plus que 30'221. » et surtout, le Canton aura probablement gagné un certain nombre de population. On est parti sur une hypothèse d'environ 14'000 habitants supplémentaires par année dans le Canton, une hypothèse qui correspond finalement aux dernières années.

Et puis, compte tenu des différents plans de quartiers qu'on peut avoir, nous avons estimé ce chiffre à 30'500 qu'on retrouve à travers tout le budget, c'est la base sur laquelle tous les calculs ont été faits, c'est une base à 30'500 de population qui fait du coup baisser encore un peu la part yverdonnoise dans la population vaudoise à 3,49 %. Et c'est comme ça qu'on était arrivé de CHF 29'329'000.- à environ CHF 28'629'000.-, arrondi à CHF 28'630'000.-. C'est le chiffre que vous avez dans votre brochure du budget.

Et puis, en novembre 2024, la Commission des finances du Canton, du Grand Conseil du Canton de Vaud, a rendu ses rapports et a donné le chiffre que l'État de Vaud lui-même compte pour sa participation à la cohésion sociale.

Et là, on a appris, avec stupeur, surprise et un peu de soulagement (je ne vous le cache pas), que le chiffre final que le Canton de Vaud avait intégré dans son propre budget, communiqué au Grand Conseil, était plutôt de l'ordre de CHF 789'000'000.-. On reprend toujours les mêmes bases de calcul : 30'500 habitants pour 875'000 dans le Canton à fin 2025, notre estimation et en fait, ça nous fait redescendre la facture, notre participation yverdonnoise à la cohésion sociale, à environ CHF 27'505'000.-.

Nous vous proposons donc, effectivement d'adapter notre chiffre, de CHF 28'630'000.- à CHF 27'630'000.-. Pourquoi un peu supérieur ? Parce qu'il y a quand même une part de risque et une part, disons, de négociation dans la manière dont l'État de Vaud a certainement négocié entre les différents services ces différents budgets.

Et il n'est pas complètement exclu que la somme finale qui sera donnée dans les décomptes 2025 (que nous aurons probablement communiqués quelque part en août 2026 et qui impacteront en fait les décomptes 2027 que nous aurons en mai 2027) soit un peu supérieure à ce chiffre de CHF 27'505'000.- que nous avons aujourd'hui. C'est pour cette raison que nous nous sommes arrêtés, entre guillemets, à une réduction d'un million.

Nous vous proposons donc effectivement d'amender le budget au chiffre 93001.3621.00, de la somme de CHF 28'630'000.- à la somme de CHF 27'630'000.-. Cela a l'effet suivant sur le déficit : une baisse d'un million sur le déficit, qui passe de CHF 10'179'470.- à CHF 9'179'470.-. Évidemment, tout cela était avant l'acceptation de l'amendement tout à l'heure par ce Conseil. Une hausse de l'autofinancement d'un million aussi, de CHF 8'533'000.- à CHF 9'533'000.-. Et puis, quelque chose que je voulais quand même relever, c'est que le rapport de majorité a relevé la progression, enfin le gain, à travers la nouvelle péréquation avait été estimé dans le rapport de majorité (et c'est juste) à environ CHF 625'000.-. En fait, le gain, avec cette baisse de la participation à la cohésion sociale, passe à CHF 1'625'000.- de mieux que le budget 2024.

Et on rappellera que le budget 2024 avait déjà bénéficié d'une hausse du plafond dans l'ancien système de deux points, qui nous avait fait gagner, entre 2024 et 2023, au titre de la péréquation, une somme d'un peu près CHF 1'584'000.-.

Ce qui fait qu'au total, entre la réforme de l'année passée et puis la réforme maintenant de la péréquation, alors on n'est pas tout à fait aux CHF 4'000'000.- qu'on avait pu espérer à un moment donné sur les premiers décomptes qu'on avait reçus, typiquement ceux qui prenaient en compte une PCS yverdonnoise très, très basse. Mais on est quand même à CHF 3'200'000.- d'amélioration par rapport à la péréquation, ce qui est un résultat tout à fait réjouissant pour la Ville, toutes choses étant égales par ailleurs. J'y reviendrai probablement, mais de manière beaucoup plus brève, dans mes conclusions finales. Je vous remercie de votre attention et vous prie évidemment de bien vouloir accepter cette proposition d'amendement.

Discussion s/proposition d'amendement

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le PLR est partagé sur cet amendement, tant celui-ci ne change pas grand-chose : entre passer de CHF -10'000'000.- de déficit à CHF -9'000'000.-, le déficit reste tellement énorme que cela en est presque anecdotique.

En tant que PLR, il est donc, d'un côté, difficile de ne pas soutenir la diminution, nous qui fustigeons un budget bien trop déficitaire.

Mais d'un autre côté, il est également difficile de la soutenir, car, de façon globale, nous ne pouvons pas soutenir un budget qui ait tant de déficit, que ce soit de CHF 9'000'000.- ou de CHF 10'000'000.- . Notre position sera alors très partagée sur cet amendement. Merci.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est acceptée par 57 oui, 21 abstentions et 8 non.

Mobilité – Environnement – Infrastructure

79070 Bureau AggloY

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Pour répondre à la question des jetons de présence ou alors des frais liés à la CCI : si je ne les ai pas trouvés, c'est parce qu'en fait, il n'y en a pas. Il n'y a aucun frais, aucune rétribution donnée aux membres de la CCI. Voilà.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Excusez-moi, effectivement, je ne touche pas d'argent quand je vais dans cette commission, mais je mange d'excellents sandwichs.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

S'il y a un apéritif ou des consommations, eh bien, elles sont certainement dans la partie… attendez, je retrouve… « Action de communication », qui permet justement de soutenir et d'organiser la conférence, notamment aussi de payer une partie des supports de communication, comme je l'ai dit précédemment. Voilà.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je vous propose de continuer avec le budget page 72.

Sécurité publique

11100 Coût de la Police Régionale

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Question au compte 3010.10 : Salaire du personnel des auxiliaires. Donc, il y en a plusieurs et on constate, si on suit les chiffres, donc en 2023 qui étaient payés CHF 6'761.-. Une légère augmentation en 2024 et puis d'un coup, il y a un bond pour 2025.

On nous dit « transfert du personnel en formation sur personnel auxiliaire ». Donc, cela voudrait dire que, tout d'un coup, les gens qui ont été formés ont été très peu payés, puis, tout d'un coup, ils sont bien payés ? Ou bien, est-ce une manière d'engager du personnel en le payant, je ne sais comment ? J'aimerais avoir quelques explications sur ce qu'on entend exactement par « personnel auxiliaire ».

M. le Municipal Christian WEILER :

En fait, nous avons fait une mutation dans la manière de traiter les policiers en formation. Les policiers en formation, jusqu'à présent, étaient intégrés dans le plan des postes. Donc, dans la logique, lorsqu'un policier quittait, il fallait ensuite former un nouveau policier. C'est une année de formation à Savatan, plus une année de formation de policier en formation ce qui revient à deux ans. Sachant qu'il faut en moyenne huit mois pour organiser le recrutement d'un policier, vous

voyez que nous étions quasiment sur une planification à trois ans, ce qui n'est pas possible.

Pourquoi on est dans cette situation ? Parce qu'il n'y a pas actuellement de policiers disponibles pour des engagements. Il manque environ une cinquantaine de postes dans le Canton, tant à la police cantonale que dans les polices communales.

Donc, pour avoir des policiers, nous devons les former. C'est ce que nous avons mis en place maintenant depuis trois ans. Auparavant, nous formions un à deux policiers et maintenant, nous en formons cinq à six. Cela pose un problème au plan des postes, puisque les policiers en formation étaient comptés dans les plans des postes, ce qui, évidemment, est paradoxal. C'est à peu près le seul endroit où les apprenants étaient comptés dans les dotations qui étaient mises en place dans l'opérationnel. Donc on a mis maintenant ces personnels en formation dans ce poste ici, ce qui explique le coût maintenant dedans.

Faut savoir qu'un policier en formation, c'est CHF 60'000.- d'écolage environ. C'est un salaire pendant 2 ans, un équipement complet, entièrement à la charge de la Commune. On est une des rares professions où l'entier de la formation est pris en charge par l'employeur, à savoir dans ce cas présent, la Commune.

Donc, c'est dans la volonté d'une anticipation pour essayer de nous retrouver avec une dotation de policiers qui est conforme au budget, à savoir 81 postes que nous avons mis cette projection de formation, donc, nous arrivons parfois à avoir avec les apprenants 84, voire 85 personnes, qui sont en formation mais qui ne sont pas des… pardon, qui sont au travail et qui sont comptés. Mais nous gardons un effectif maintenant maximum de 81 postes, tel qu'il est prévu dans le budget. Donc c'est ce report de ces policiers en formation qui vient dans ce compte-là, qui explique la différence, ce qui nous permet une anticipation et de nous retrouver dès 2 à 3 ans maintenant avec un staff de policiers qui est au complet.

Nous devons faire face à une grosse augmentation : 45 % d'appels en plus à Police-Secours, des augmentations des plaintes, une criminalité qui est en hausse. On a besoin de nos effectifs qui sont déjà très minces pour arriver.

C'est pour ça qu'on a mis en place ce système. On a sorti les policiers en formation du plan des postes pour les mettre dans ce compte. J'espère avoir répondu à votre question, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse et ses éclaircissements.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je me faisais aussi un tout petit peu du souci concernant les effectifs et la charge de travail de nos policiers. On voit qu'avec l'augmentation du deal sur la place publique, on imagine que la charge de travail devait augmenter. Je constate avec bonheur qu'après bien des années où on avait de la peine à remplir les effectifs, à avoir le nombre de postes qui correspondait au budget, si on regarde le tableau des ETP, on est tout, tout proche. Au mois d'août, on était tout, tout proche du budget 2024.

Donc, on arrive à remplir les postes, ce que je considère comme étant une bonne nouvelle. On a eu une partie des explications parce que des efforts ont été donnés sur la formation. Par contre, je me demandais un tout petit peu si cela suffisait. J'aurais eu envie d'amender le budget à ce sujet, de rajouter quelques postes, mais on sait très bien qu'il s'agit d'une association intercommunale. C'est donc très compliqué de le faire ici, dans ce Conseil.

Et de combien faudrait-il et tout, ça aurait été très, très subjectif. Peut-être que j'interviendrai au cours de l'année prochaine pour une augmentation des postes de la PNV. Mais j'aurais voulu savoir un tout petit peu quelle était la charge de travail : est-ce que la police arrivait à faire face actuellement à cette charge de travail avec les effectifs actuels et prévus au budget ?

M. le Municipal Christian WEILER :

La situation est tendue, on est à flux tendu. Le fait qu'on ait pu maintenant compléter les effectifs donne un peu d'air à notre police. Mais effectivement, face aux augmentations, on voit que cela devient compliqué. Et puis, on va maintenant continuer d'optimiser tout ce qui est possible. Mais probablement que nous nous retrouverons l'année prochaine avec des besoins et des augmentations qui sont légitimes en fonction de ce que nous vivons actuellement.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je vous propose de continuer la liste de nos chapitres.

Sécurité publique

16200 Protection civile

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

On doit donc rembourser à l'État de Vaud le fonds des abris. Pourquoi y a-t-il une différence entre… Attendez, je regarde la bonne chose… Oui, dans la colonne des charges, on a CHF 2'662'820.- et dans le prélèvement, on prélève CHF 2'685'430.-. Est-ce que le Canton nous fait un rabais ou bien ? Comment est-ce qu'on explique cette petite différence ?

M. le Municipal Christian WEILER :

Je vois que M. le Conseiller COCHAND est très fin dans son analyse et la lecture de nos budgets. Je le félicite.

Effectivement, il y a une petite différence en lien avec ce que nous demande le Canton, le montant est légèrement inférieur à la somme que nous avons au bilan. Donc, nous allons voir avec eux le reliquat ce qu'il peut faire.

Et peut-être pour clarifier : nous ne remboursons pas ce montant, puisque nous allons le transférer au Canton et il sera ensuite disponible pour la collectivité si nous réalisons un certain nombre d'abris de protection civile et je me réjouis de répondre à votre question en février, comme promis.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous continuons notre liste.

Urbanisme – Ressources humaines – Culture – Durabilité

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

J'aimerais revenir sur quelques affirmations autour du rapport de minorité de la Commission des finances.

Les affirmations ainsi que les chiffres concernant la culture dans ce rapport de minorité sont erronés. Les chiffres utilisés ne prennent pas en compte plusieurs choses :

Premièrement, en 2024, ils ne prennent pas en compte les coupes municipales faites de manière générale et qui impliquaient plusieurs lignes au sein même du 3636.00.

Ils ne prennent pas en compte les indexations qui étaient déjà existantes en 2024, mais indiquées sur une ligne spécifique générale. Dans le budget 2025, ces indexations sont dorénavant intégrées à chacune des subventions des entités avec un personnel professionnel.

De manière générale, les subventions aux associations culturelles, si l'on prend les comptes analysés par la minorité de la COFI, ont augmenté de CHF 2'000.- depuis le budget de 2024, sur un montant de CHF 2'500'000.-.

Je propose au secrétariat du Bureau du Conseil communal de mettre le tableau avec les chiffres erronés du rapport de minorité de la Commission des finances, là où ces erreurs sont signalées en rouge. C'est un tableau que vous retrouvez dans le rapport. Pour le commenter, commençons avec les ArTpenteurs : l'augmentation est seulement de CHF 4'500.-, liée au renouvellement de la convention. En effet, CHF 10'500.- avaient déjà été alloués en 2024 dans le cadre de l'indexation des salaires, qui étaient sur une autre ligne, comme je l'ai dit auparavant.

Institution	Budget 2024, y compris crédit complémentaire et indexations	Budget 2025
La Fête de la Musique	50'000.00 CHF	50'000.00 CHF
ArTpenteurs	~~55000.00 CHF~~ 65'500.00 CHF	~~70500.00 CHF~~ 70000.00 CHF
La Dérivée	75'000.00 CHF	~~80000.00 CHF~~ 75000.00 CHF
Les Brandons	40'000.00 CHF	60'000.00 CHF
1er août à la plage	~~80000.00 CHF~~ 50000.00 CHF	50'000.00 CHF
Viva pesta	~~25000.00 CHF~~ 65000.00 CHF	65'000.00 CHF
Amalgame	~~240000.00 CHF~~ 263'000.00 CHF	265'980.00 CHF
Jeux du Castrum	~~260'000.00 CHF~~ 273'000.00 CHF	263'000.00 CHF
Numerik Games	120'000.00 CHF	60'000.00 CHF

La Dérivée : le montant de CHF 80'000.- n'a jamais été prévu au budget 2025. Il avait été prévu au budget 2024, mais avec les coupes municipales. Il s'agit donc probablement d'une erreur de lecture de la minorité de la Commission des finances.

Les Brandons ça c'est juste. Sur le 1er août à la plage. Les CHF 80'000.- de 2024 correspondaient aux éléments avant les coupes de la séance de Municipalité, dans ce qu'on appelle les séances d'harmonisation. Le budget alloué au 1er août n'a donc pas changé depuis 2024.

Viva Pesta : il faut compter CHF 2'500.- en crédit complémentaire sur le budget 2024, plus des réallocations de ressources, pour arriver au total de CHF 65'000.-. Le montant prévu en 2025 est donc le même que celui prévu en 2024 ; il n'y a pas d'augmentation dans ce domaine.

L'Amalgame : il ne s'agit pas d'une augmentation de CHF 15'980.-, mais seulement de CHF 2'980.- correspondant à une augmentation des charges des locaux couvertes par la subvention. En effet, les CHF 13'000.- restants avaient déjà été alloués en 2024 dans le cadre de l'indexation salariale. C'est toujours le même processus, mais provenant d'une autre ligne spécifique aujourd'hui supprimée.

Et puis, les Jeux du Castrum : nous sommes, au budget 2024, avec CHF 273'000.- incluant ici un crédit complémentaire, pour être amenés à CHF 263'000.- dans le budget 2025.

Les Numerik Games : ça, c'est juste.

Voilà pour le correctif. Mais pour aller plus loin, du moment que j'ai la parole autour de ces montants-là, je vous propose d'aller un peu plus loin. Les chiffres ne prennent pas en compte les subventions aux fondations et donc aux musées. Si l'on prend en compte ces comptes, les subventions culturelles ont augmenté de 2 % depuis le budget 2024, avec notamment l'augmentation du musée d'Yverdon et région.

Mais prenons de la hauteur. Il est vrai que, depuis 2022, premier budget qui inclut les conséquences du COVID, les subventions culturelles ont augmenté de près de 22 %, les subventions. Cette hausse était nécessaire : les associations étaient exsangues à l'issue du COVID et des crises successives, que ce soit l'inflation, l'électricité ou la hausse des charges artistiques. Mais, dans le même temps, les charges du Service de la culture n'ont, elles, augmenté que de 12,3 %. Le Service a donc procédé à des réallocations de charges comprenant des coupes spécifiques pour garantir la survie, car c'est bien de cela qu'il s'agit : la survie des institutions culturelles.

À noter que, dans le même temps, les charges de la Commune ont augmenté de 14 %. Ainsi, contrairement à ce qu'on a pu lire ou dire, la culture est donc bien gérée.

Encore une vision générale sur les finances du service, pour ne pas rester sur une simple lecture

de ces augmentations : voici des éléments qu'il faut avoir en tête. Il faut déduire les augmentations statutaires de l'augmentation globale du budget de la culture, avec CHF 150'000.- d'augmentation statutaire liée au statut du personnel ; la création de postes pour CHF 200'000.-, on y reviendra peut-être, avec CHF 150'000.- pour le TBB et CHF 50'000.- pour le poste à la direction du service.

Du côté des subventions, nous avons pour CHF 215'000.- de nouvelles subventions, soit :

- CHF 50'000.- de plus au musée d'Yverdon et région,
- CHF 25'000.- pour la participation en charge des loyers du conservatoire et de EMAY
- CHF 65'000.- pour Viva Pesta (le retour des Festiv'été),
- CHF 10'000.- pour Nova Jazz,
- CHF 20'000.- de plus pour Les Brandons,
- CHF 40'000.- de plus pour le Castrum,
- CHF 5'000.- pour les ArTpenteurs.

Nous avons aussi des baisses de subventions, de l'ordre de CHF 200'000.-, avec :

- CHF 20'000.- de moins pour les subventions aux écoles de musique,
- CHF 15'000.- de baisse de subvention au Centre de recherche Pestalozzi,
- CHF 30'000.- d'annulation pour le Prix culturel régional,
- CHF 25'000.- de diminution de soutien à la création,
- CHF 50'000.- à La Marive,
- CHF 60'000.- aux Numerik Games.

Donc, CHF 200'000.- de coupes.

À noter que, dans le cadre du passage à MCH2, nous devons procéder à une liquidation des fonds non affectés, ce que nous sommes en train de finaliser. Comme certains ont pu être soldés en 2023 déjà, les recettes liées aux ponctions de fonds sont moins élevées en 2024, de l'ordre de CHF 106'000.-. Soit des baisses, à quelque part, on pourrait dire, de recettes.

Conclusion : on pourrait presque simplifier que les mouvements liés aux subventions s'annulent par des augmentations et des diminutions. Reste la création de postes pour CHF 200'000.-, essentielle notamment au TBB. Or, ces créations de postes, comme je viens de le dire, sont essentielles à la stabilisation des équipes.

Globalement, pour faire entrer les augmentations de subventions dans un cadre financier très serré, il a également fallu faire des choix, ce que nous avons fait. Ceux-ci se sont faits sur des objets où il y avait des incertitudes, comme Numerik Games, ou alors là où il y avait un peu moins de cases qu'ailleurs. Dans tous les cas, gouverner, c'est faire des choix et nous les avons faits, certes dans la douleur, mais aussi pour permettre à d'autres institutions, où les besoins sont avérés ou parce que nous y sommes obligés via des lois.

Rappelons encore que, globalement, la hausse n'est pas substantielle depuis 2024, mais elle montre que la Municipalité n'est pas restée les bras ballants face à une conjoncture difficile du tissu culturel, que nous voyons partout en Suisse romande. Nous nous remettons donc à vous. Même si, au-delà des querelles de chapelle, vous verrez la nécessité de répondre à cette situation particulière. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je suis très heureux de savoir que tout va bien et que les chiffres sont excellents. Au départ, je pensais le contraire et je dois dire que j'ai été absolument convaincu par l'oratoire de Mme la Municipale. On n'avait pas vu ça depuis Michel Sapin, qui savait nous présenter aussi les chiffres

économiques sous un autre regard que celui qu'on aurait pu penser.

Mais enfin, j'ai quand même quelques questions et je me demande… J'aurais besoin de mieux comprendre. Quand on nous parle d'indexation salariale, quand on parle de subventions à différentes manifestations, par exemple, quel est le taux ? Pourquoi y aurait-il des indexations salariales, par exemple, aux Brandons ou pour d'autres choses ? Enfin, beaucoup de ces manifestations sont faites ou composées par des bénévoles. Et puis, si ce n'est pas le cas, ça, ce n'est pas notre problème. Je veux dire, pourquoi devrait-on indexer les salaires ? La subvention ne devrait-elle pas être automatiquement liée à ça. Moi, j'ai plutôt en tête qu'une subvention est, par exemple, au taux d'un budget global et par rapport au retour ou à la fréquentation d'une manifestation. On estime alors ce qu'on doit subventionner.

Et puis, peut-être que le but, aussi, c'est qu'une manifestation puisse, petit à petit, se faire son public, décoller et avoir un taux de subvention qui diminue. Mais peut-être que j'idéalise un peu trop… Cela a été le cas, en tout cas, pour certaines manifestations. Alors, ça, j'aimerais bien qu'on nous explique ou qu'on justifie un peu. Quel est le taux d'indexation et à quel taux RH cela correspond, finalement ?

Et est-ce que, vraiment, du coup, les subventions tiennent compte de ce taux de ressources dépensées RH qui, en fait, ne devraient pas être notre problème, à mon avis. Voilà, c'est tout pour l'instant. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Non, vous n'idéalisez pas. En fait, sur les questions de subventionnement de la culture à Yverdon, c'est plutôt une méconnaissance du système de subventionnement.

Par rapport à la question de l'indexation, en fait, on parle bien d'indexer des salaires. Des salaires de personnel qui travaille pour les institutions culturelles. Donc, il faut qu'il y ait du personnel. Et nous avons donc décidé — et le débat est déjà fait, M. le Conseiller communal, c'était l'année passée — où il y avait pour CHF 100'000.- d'augmentation, j'ai envie de dire, pour toutes les structures extracommunales qui ont du personnel. Et donc, du coup, nous avons indexé les subventions pour les salaires de ces personnes-là.

Et puis oui, nous augmentons les subventions des manifestations, aussi, au regard de leur rayonnement, de leur capacité à faire rayonner Yverdon-les-Bains, mais aussi à leur programme artistique. Ça, vous ne l'avez pas mentionné, mais en tout cas, c'est aussi quelque chose que nous regardons. Voilà pour vous répondre.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, très bien, je vous remercie pour vos réponses. Alors, j'aurais voulu justement plus de précisions, par exemple dans le cas de La Dérivée. Il me semble que… comment se détermine les CHF 75'000.- de subventionnement ? Là-dessus, c'est quand même… c'est une sorte de bar, hein, qui est au bord du lac. C'est un endroit qui rapporte de l'argent aussi.

Et donc, moi, je vois qu'il en coûte de plus en plus. Peut-être naïvement, mais j'aurais pensé que… je vois une ville qui est censée être beaucoup plus à gauche que nous, comme Lausanne, où, par exemple, au bord du lac, ils font comme pour le marché de Noël. C'est-à-dire qu'ils proposent à différents restaurateurs d'animer l'endroit. Et puis, il me semble que c'est une formule qui marche pas mal et qui évite d'augmenter les subventions d'année en année, même que ces gens arrivent à gagner de l'argent. Et puis, il semble qu'avec notre magnifique bord du lac, où on donne un monopole à des gens, eh bien ils arrivent de moins en moins à gagner. Et il faut même payer des salaires.

Est-ce que, finalement, c'est la bonne formule ? Est-ce qu'on ne devrait pas s'inspirer de ce que fait une ville, plus progressiste en théorie, qu'est Lausanne, pour animer notre bord du lac ? Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

M. le Conseiller, La Dérivée, ce n'est pas un bar, c'est un centre socio-culturel qui anime les rives du lac, ou du moins l'été, lorsque notamment les théâtres sont fermés. Cela se fait pendant trois mois, avec un programme riche, qui va généralement du jeudi soir au dimanche. Je vous invite à y aller si vous n'y êtes pas encore allé depuis ces dix dernières années. Merci.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Juste un petit peu pour répondre à Mme la Vice-syndique. Elle a raison sur ces chiffres comparés entre le rapport de minorité, le rapport et le budget. Mais il faut juste savoir que, dans certains postes, il y a des crédits complémentaires qui sortent en cours d'année. On part sur le budget 2024 et, après, on prend le budget 2025 en comparaison. Alors, c'est simple : si on rajoute chaque fois une ligne, deux lignes aux crédits complémentaires, on y reviendra après, on va arriver chaque fois sur les mêmes chiffres. Donc, je prends acte de vos remarques, mais vous devez aussi comprendre la position de la minorité de la Commission, que je ne partage pas tout à fait votre analyse, mais je vous remercie quand même.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

En tout cas, je réponds à M. le Rapporteur de minorité de la Commission des finances. Ce qui est sûr, c'est que cette question des chiffres erronés etc., nous apprend une chose : nous serons à votre disposition lors de la prochaine session budgétaire pour regarder avec vous et vous fournir les chiffres plus précisément. En tout cas, nous serons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, si vous le souhaitez.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Une interrogation me parvient suite au fabuleux tableau que nous avons devant les yeux, qui fait part que pas mal d'argent sont dus à l'indexation sur pas mal des références des manifestations citées.

Nous avons en référence que l'indexation est reportée du compte 3636.00, plutôt transférée. Pourtant, quand je regarde le fameux compte 3636.00, il y a un delta uniquement de CHF 2'000.- entre les comptes de l'année passée et ceux de cette année.

Vu les montants coupés sur le tableau que nous avons devant les yeux, je me demande où cela est passé, si cela est censé être un équilibre. Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci M. le Conseiller pour votre question, que je comprends bien. Je les ai mentionnées dans mon intervention en préambule. Alors, les différences sont celles-ci : il y a CHF 10'000.- de plus pour l'association Cygnes et création Nova Jazz, il y a CHF 5'000.- de moins l'année passée pour les 10 ans de ce festival, il y a CHF 15'000.- de plus pour Les ArTpenteurs avec l'indexation qui est reportée sur cette sous-ligne-là, on va dire ça comme ça.

La Compagnie du Cachot passe aussi de CHF 12'000.- à CHF 13'000.-, le Centre de recherche Pestalozzi passe de CHF 25'000.- à CHF 10'000.-, Les Brandons passent de CHF 40'000.- à CHF 60'000.-.

La cotisation, alors là, c'est plein de cotisations à des cercles professionnels, la cotisation Corodis de CHF 5'750.- à CHF 5'960.-, l'association Atempy passe de CHF 1'500.- à CHF 2'200.-, la Compagnie Cantamisu, avec l'indexation, passe de CHF 10'000.- à CHF 10'500.-, la Compagnie Kokodyniack, avec l'indexation, passe de CHF 10'000.- à CHF 12'000.-.

Ensuite, pour le Rendez-vous des terrasses, il y a une diminution de CHF 10'000.-, j'y reviendrai ensuite parce que, du coup, il y a une différence, le Rendez-vous des Terrasses, maintenant... avant l'argent était... enfin, comment dire... bref, le Rendez-vous des Terrasses, CHF 10'000.- maintenant.

Ensuite, divers soutiens à des projets culturels passent de CHF 20'000.- à CHF 23'000.-, le soutien

à Action Culture est de CHF 10'000.-.

Ensuite, on a la baisse de CHF 100'000.- liée à l'indexation des salaires, une augmentation pour Viva Pesta de CHF 65'000.- et après, des nouveaux festivals que l'on soutient pour cette année 2025, c'est ce qu'on appelle chez nous les « Nouvelles pousses », avec Alterfictions pour CHF 3'000.-, Mille4samples pour CHF 5'000.-, Citrons Masqués - ça vient d'un autre compte mais on les a mis ici - c'est maintenant CHF 3'000.- et la fondation du Livre Blanc avec CHF 2'000.-. Voilà.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors déjà, je remercie pour ces explications Mme la Municipale. J'ai appris ce que sont des manifestations socioculturelles. Je pensais pourtant savoir... J'étais assez souvent à l'Amalgame, d'ailleurs, je vous ai rarement vue. Je devais peut-être être plus souvent que vous à La Dérivée.

Mais en tout cas, je trouve que, malgré tout, c'est quand même un endroit, on devrait le savoir, c'est un endroit qui aussi rapporte de l'argent, qui ne fait pas que coûter. Et donc, quel est le décompte finalement ? Quels sont les parts de revenus et dans quelle mesure est-ce que le déficit entre le subventionnement, enfin, l'écart entre les revenus et les charges qu'on impute à la Commune, devrait aller en augmentant ? C'est une question que je me pose, au-delà des simples faits d'indexation.

Et puis, est-ce que, finalement, si on ne créait pas justement la possibilité d'avoir d'autres bars ou plusieurs exploitants, peut-être quelque chose sur le modèle du marché de Noël, on pourrait avoir quelque chose qui, à terme, serait un modèle économique un peu différent. Qui pourrait avoir une subvention décroissante et permettrait aussi à des acteurs locaux, comme ceux qu'on a aujourd'hui au marché de Noël, de faire un peu d'argent en animant notre bord du lac, tout en n'ayant pas quelque chose qui aggrave la charge au fil du temps pour le contribuable.

Je pense qu'il ne faut pas être absolument sectaire, fermé ou enfermé sur un seul modèle. Et aussi, de vouloir absolument créer des monopoles pour certaines personnes. Je pense qu'on doit être ouvert à d'autres types d'exploitation de cet endroit, voire même à une sorte d'évolution qui pourrait diversifier l'offre, sans forcément remettre en question la part de ce qui est du socioculturel. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je m'étonne, M. le Conseiller communal RAMCHURN, que vous vouliez remettre en question La Dérivée. C'est une offre estivale qui fonctionne. Nous avons, à chaque fois, tous les étés, énormément de monde, d'année en année, à chaque fois des participants qui augmentent. L'offre est qualitative.

Je n'ai pas ici à vous faire le détail de leur budget de fonctionnement, ce n'est pas le lieu. Tout ce que vous pouvez savoir, ou que je vous dis, c'est que la subvention est allouée de manière correcte par rapport à leur demande et à leur budget.

Dans tous les cas, je m'étonne que vous remettiez en question une institution qui anime nos rives et qui apporte une belle offre qualitative en termes culturels aux Rives du Lac. Voilà.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, merci, merci pour votre réponse. Je regrette et je pense que beaucoup dans cette Ville peuvent regretter, d'avoir une Municipale qui, finalement, chaque fois qu'elle est prise en défaut et n'a pas envie de répondre, estime…

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Monsieur, on ne fait pas d'attaques personnelles dans ce Conseil

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Bah voilà, c'est justement là où je voulais en venir — estime que ce serait une forme d'attaque ou

qu'on remet en question quelque chose. Je ne remets pas en question La Dérivée, je dis qu'il y a différentes formes de modèles. On n'est pas forcément obligé d'avoir un modèle qui donne un monopole à des gens, même s'ils sont très amis avec la Municipale et qui pourrait être ouvert.

On a beaucoup d'entrepreneurs différents dans cette Ville qui font un beau travail. On le voit, par exemple, dans le modèle du marché de Noël, où différents restaurateurs sont là. On a un modèle un peu plus ouvert. Peut-être que c'est simplement une évolution, c'est simplement une évolution qui peut se faire. C'est aussi qu'on peut regarder ce qui se passe dans d'autres villes. Et peut-être que ne pas avoir une forme de monopole, mais quelque chose de plus ouvert avec une forme de compétition sur cet endroit, permettrait, d'une part, qu'on ait moins l'impression que la culture est un domaine fermé aux gens qui sont des amis et puis que, finalement, il y ait une chance pour tout le monde et pour les nombreux entrepreneurs brillants qu'on ne remet pas en question.

Je pourrais, de la même façon, dire que vous remettez en question tous les restaurateurs qui travaillent au marché de Noël en étant enfermés sur votre propre modèle. Je ne crois pas que c'est une bonne manière d'argumenter. Et puis, ce n'était pas la manière… ce n'était pas… Voilà, je pose un débat qu'on peut avoir, je pense, avec de vrais arguments, sans essayer de le détourner et dire qu'on essaie de remettre en question.

Je ne remets pas en question l'animation socioculturelle ni le lieu de La Dérivée. Simplement, le modèle économique et je questionne s'il y a d'autres manières de faire qui pourraient être un peu plus efficaces. Et, ne serait-ce que… on ne prendrait pas grand risque à tester. Au pire, le contribuable aurait moins d'argent à mettre.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

M. le Conseiller RAMCHURN, je ne me sentais pas attaquée, Monsieur, je répondais à vos questions, parce que c'est votre droit d'en poser ici, lors du budget et je me plie à cet exercice de bonne grâce.

Par contre, oui, je me sens attaquée quand, dans la presse ou même ici, encore une fois verbalement, vous attaquez mon impartialité ou, du moins, le travail des services, de la Municipalité sur leur qualité autour de l'évaluation des subventions et du dispositif de distribution des subventions culturelles. Ça, oui, je me sens attaquée, clairement. Et je vous prierais de faire attention à l'avenir.

Sinon, moi, si vous me posez la question de savoir mon état émotionnel, j'aurais envie de dire que je suis touchée, parce que j'ai l'impression de revivre des discussions que j'avais de temps en temps avec ma grand-maman, qui parfois ne comprenait pas très bien ce que je lui racontais sur mes soucis d'études en sociologie. Alors, effectivement, c'était compliqué, mais elle avait au moins l'intelligence, à un moment donné, de s'arrêter, même si elle ne comprenait pas. Et j'appréciais beaucoup ça.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Donc, d'abord, merci à Mme la Vice-syndique pour ses correctifs. Je suis désolé pour les erreurs qui auraient pu être apportées dans ce tableau. Je n'exclus évidemment pas, je n'ai pas pu analyser maintenant tous ces chiffres, ça va trop vite. Je n'exclus évidemment pas qu'il y ait eu des erreurs de report.

Par contre, ce que je peux très bien imaginer aussi, c'est que ces chiffres ont été repris des différentes brochures. Je suis même allé revoir les brochures précédentes, donc ils ont été repris des brochures, pour autant, encore une fois, que je n'aie pas fait de faute en relisant et en retapant. Mais ça démontre aussi la difficulté de lire ces budgets, parce qu'il y a, effectivement, comme il a été dit, des corrections qui sont apportées par la Municipalité ou des séances de conciliation - je ne me souviens plus exactement du terme - ou des séances de négociation, quelque chose comme ça, où la Municipalité change ses chiffres.

Et ça arrive des fois sur des lignes un peu séparées et qui ne sont pas toujours apparentes dans la brochure. Donc, c'est des fois compliqué à lire, même pour une personne, un membre de la

COFI, qui a été très attentif à toutes les explications qui nous ont été données.

Et je profite aussi, à mon tour, pour remercier le Boursier et tous les services qui ont élaboré cette brochure. C'est un travail énorme et je serai plus attentif à l'avenir. Par contre, je me permettrai quand même, puisque j'ai la parole, de mettre en évidence quelques chiffres où on voit que l'évolution des... Et là, je prends vraiment la première ligne de la page 82, donc la ligne culture, on voit quand même une évolution des revenus qui est très, très faible.

Par contre, les charges augmentent. Si on voit qu'en 2023, on était plus ou moins à des charges nettes de CHF 8'000'000.- pour la culture, on se retrouve, sur le budget 2025, à CHF 10'000'000.- . Alors, je ne vais pas parler de La Dérivée, mais c'est une petite dérive qui m'inquiète quand même un tout petit peu.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Alors, je me permets d'amener un avis dans cette partie de ping-pong qui est en train de se jouer et qui, honnêtement, a un peu trop duré. Concernant les propos sur le monopole de La Dérivée, je crois que c'est vraiment une méconnaissance de l'historique et de comment s'est créé ce projet.

La Dérivée, c'est simplement un groupe de personnes, un groupe de jeunes, qui a eu envie de faire vivre cette Ville, de pouvoir se retrouver dans un lieu, d'organiser des conférences sur différentes thématiques, d'organiser des ateliers artistiques, d'organiser un lieu pour que les enfants puissent venir jouer, d'organiser un lieu pour des soirées, pour des concerts, pour voilà, toutes sortes de choses.

Ces personnes se sont réunies dans leur temps libre, sans être rémunérées, ont monté un projet, ont proposé le projet à la Municipalité, qui leur a du coup proposé ce lieu, qu'ils ont dû occuper en construisant eux-mêmes des structures, en le faisant fonctionner et en gérant tout. Donc, on parle d'un groupe de jeunes. Ce n'est pas du tout un monopole. Vous aussi, M. le Conseiller, vous pouvez, si vous voulez, vous réunir avec vos amis, proposer un projet et développer quelque chose. Ce n'est pas un monopole, c'est simplement que ce sont les seules personnes qui ont proposé ce projet-là.

D'ailleurs, à ma connaissance, c'était plutôt un projet qui aurait dû se faire dans des lieux intérieurs, mais, malheureusement, la Municipalité n'a pas pu mettre à disposition. Donc, finalement, ça a eu lieu aux Rives du Lac. En fait, on devrait plutôt les remercier d'avoir eu cette idée géniale, qui est d'occuper le bord du lac, qui était délaissé.

Si vous avez une idée géniale, personne ne vous en empêche. Ce n'est pas un monopole. Allez-y, faites aussi vivre cette culture, plutôt que de sans cesse la critiquer. C'est toujours plus facile de critiquer ce qu'il y a plutôt que de proposer d'autres choses. Donc, vraiment, allez-y et Yverdon sera très content. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je voulais juste préciser à notre préopinant, M. RAMCHURN, que les nombreuses questions qu'il a posées, à mon avis, relèvent plus de la gestion. Il me semble qu'il en a fait partie pendant quelques temps. Il n'y a pas souvent été présent et il a souvent dit que ça ne servait à rien. Mais je pense que ça vaudrait la peine que ce soit la Commission de gestion qui, peut-être, relève ces questions. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vais commencer à l'envers. Je vais répondre à Mme FISCHER. J'ai été effectivement suppléant à la Commission de gestion à un moment donné et j'ai siégé à la Commission de gestion précédemment, où j'étais très assidu. Et en tant que suppléant, eh bien, je l'étais un peu moins et c'est normal puisque j'étais suppléant.

Concernant la suggestion de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY, alors tout à fait. Moi, je me souviens qu'en 2019, par exemple, nous avions la Garden Party, qui s'était tenue également

aux Rives du Lac pendant un temps.

Moi, j'ai entendu que d'autres ont voulu mener des projets un peu comme ça, ont eu vraiment de la peine à avoir une écoute du côté des services, voire ont eu plutôt des refus. Mais si ce n'est pas le cas, eh bien, ce serait une bonne nouvelle. Puis l'impression qui en est sortie, c'est qu'il y avait une forme de monopole. Maintenant, je ne vais pas en remettre plus. Je vais retenir les leçons de la grand-maman de Mme TANNER et me taire.

Mais je vais quand même faire remarquer que, quand on a une fonction de dirigeant et qu'on apprécie que les gens se taisent, eh bien, peut-être que nous sommes ici dans un pays quand même relativement démocratique. Et, ma foi, ce n'est peut-être pas le bon endroit pour faire de la politique.

Ce sont plutôt les dirigeants qui ont besoin que les gens se taisent et qui ne supportent pas qu'on leur parle. C'était des traditions des républiques populaires socialistes, mais ça allait moins chez nous. Et malheureusement, il faut aussi, même si c'est dérangeant, se confronter à des gens. Cela fait partie des contrepouvoirs dans une démocratie, des gens qui posent des questions que, peut-être, vous n'avez pas envie de répondre et qui vous gênent.

Enfin, c'est une soirée par mois et le budget, c'est une fois par année. Donc, je vous remercie de votre patience et je vais faire comme votre grand-mère et me taire. Et je vous conseille de faire un peu de yoga pour apprendre à avoir plus de patience pour répondre aux questions lors de la prochaine séance du budget. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je vous propose maintenant d'attaquer les différentes rubriques à partir de la page 82.

Urbanisme – Ressources humaines – Culture – Durabilité

02902 La Marive

M. le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

La magnifique salle qui nous accueille ce soir est, depuis quelques années, passée sous le joug de la culture. Avec différents ateliers et études, une nouvelle image a été développée avec comme titre « La Marive, la salle qui sait tout faire ». À la lecture du budget, force est de constater que La Marive n'arrive toujours pas à faire mieux depuis de nombreuses années. Je regrette fortement qu'on ne puisse pas mieux rentabiliser cette infrastructure. Merci.

Urbanisme – Ressources humaines – Culture – Durabilité

31101 Maison d'ailleurs et Espace Jules Verne

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Ma question porte sur le compte 3634.04 Maison d'Ailleurs, dont une augmentation de subvention de CHF 18'000.- fait référence à l'indexation des salaires.

Ma question est : suite à la coupe drastique des ressources humaines au sein de la Maison d'Ailleurs, est-ce que la Municipalité a tenu cela en compte lors de l'élaboration de son budget ? Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci, M. le Conseiller, pour cette question. Oui, il me semble que oui. J'ai un doute, mais je vais encore reposer la question à mon chef de service, qui est en train de regarder le Conseil communal en même temps. Mais il me semble que oui, parce que, du coup, nous avions les éléments lors du budget en septembre. Si ce n'est pas le cas, je reviendrai vers vous dans les débats.

Urbanisme – Ressources humaines – Culture – Durabilité

32201 Théâtre Benno Besson

32202 Échandole

M. le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

À la lecture des comptes, en rapport au Théâtre Benno Besson et de l'Échandole, je remarque avec regret que les revenus pour ces deux entités renommées diminuent. J'admets que la culture ne doit pas nécessairement être un poste avec un rendement positif ou des revenus conséquents, nombre de manifestations proposant une participation gratuite.

Il s'avère que, pour nos deux théâtres, la presque totalité des spectacles sont payants et j'aurais à cœur de voir un budget recherchant à augmenter les revenus, ce qui, à mes yeux, prouverait

l'attractivité, hors de nos frontières communales, de leur offre culturelle. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci, M. le Conseiller, pour cette remarque. Alors, effectivement, je vous propose de nous concentrer un petit moment sur la situation du TBB, qui est peut-être la plus saillante. Le budget 2025 du TBB présente une augmentation des charges fixes et une légère diminution des recettes. Effectivement, comme vous l'avez mentionné, cette tendance n'est pas très populaire au sein de ce Conseil, mais pourtant elle s'explique.

L'augmentation des charges fixes est liée à l'engagement d'un nouveau poste à la direction technique et à une augmentation de 40 % à 80 % d'un taux fixe de technicien. Suite à des difficultés aiguës dans la gestion technique du théâtre, nous avons constaté, à l'issue d'un audit interne, que notre personnel était soumis aujourd'hui à une cadence et à des conditions de travail inadaptées.

Le lieu, son organisation spatiale et son équipement, vous le savez aujourd'hui, sont vétustes et il devient très contraignant d'exploiter des spectacles toujours plus exigeants dans une structure défaillante. Par ailleurs, le respect des normes RH en vigueur dans ce secteur d'activité exige une augmentation de l'effectif pour assurer des rotations de personnel.

Enfin, certaines compétences étaient lacunaires pour piloter une planification financière et RH très exigeante, comme pour prendre en main une modernisation de l'organisation et de l'infrastructure technique du théâtre.

En parallèle, nous constatons que la fréquentation du théâtre est en hausse, ce qui est réjouissant. Mais l'ensemble de l'équipe travaille à flux tendu, avec un budget limité pour relever des défis toujours plus importants.

Rappelons ici que la situation des arts vivants a fortement évolué ces dernières années et que les missions du théâtre se sont considérablement étendues, sans que les moyens suivent dans la même proportion. Il y a quelques années, il était assez simple de programmer une pièce à succès et de remplir la salle. Ces dernières années, comme pour la plupart des théâtres professionnels en Suisse romande, nous avons fait les choix courageux suivant :

Le premier, c'est l'augmentation de la programmation jeune public. Ainsi, chaque élève vient au théâtre une à deux fois par année. Cette prestation est essentielle, mais elle baisse le taux de rentabilité du théâtre.

Deuxième point : l'augmentation de la rémunération des artistes. Malgré ces efforts consentis par la grande majorité des théâtres romands, les professions artistiques restent précaires et les dernières statistiques montrent que les artistes ne sont toujours pas payés de manière décente.

Troisième point : l'augmentation de la création artistique et de l'accueil de compagnies suisses afin de renforcer notre production helvétique. Cette mesure est également essentielle, mais elle vient péjorer la rentabilité du théâtre, car ce secteur de programmation nécessite davantage de travail d'accompagnement.

Dernier point : l'augmentation de l'accessibilité, en prenant en compte les besoins des publics en situation de précarité ou de handicap.

Bref, vous l'avez compris, nos missions sont nombreuses, de plus en plus nombreuses et nous les développons par étape en adaptant les moyens. Pour le budget 2025, nous avons réduit l'offre du théâtre et donc les recettes, sans baisser les principales charges fixes, afin de donner un peu d'air à notre équipe et de consolider la tendance réjouissante d'augmentation de la fréquentation. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je continue avec la liste.

Urbanisme – Ressources humaines – Culture – Durabilité

32900 Direction du Service de la culture

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Mes questions comportent sur deux comptes en page 90, qui sont le 3636.06 « Subvention Jeux du Castrum » et le 3636.07 « Subvention Numerik Games ».

Alors, j'imagine bien que l'élaboration de ce budget ne s'est pas faite sur ces deux dernières semaines. Mais, en vue du postulat de Sophie MAYOR, où une commission devra se réunir au mois de janvier, je me demande simplement pourquoi les chiffres n'ont pas été gelés pour le moment.

Et, à contrario, la subvention Numerik Games a vu sa subvention divisée par deux en référence à une restructuration. Il me semble bien que la restructuration de la Maison d'Ailleurs est idem et pourtant elle n'a pas vu sa subvention divisée par deux. Pour quelle raison ? Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Donc, votre question se porte principalement sur le fait… alors, je reprends : il y avait la question de savoir pourquoi nous n'avons pas gelé les subventions en lien avec le postulat Sophie MAYOR. Eh bien, malheureusement, le postulat Sophie MAYOR est arrivé bien après, en fait, la sortie de ce budget et même sa validation, qui se fait généralement fin août, début septembre, donc bien en amont du postulat.

Quant à la question de la diminution de la subvention Numerik Games, au moment de valider le budget, la Municipalité a jugé approprié de réduire de manière exceptionnelle ce montant de subvention, dans la mesure où, un an avant la prochaine édition, la manifestation était encore au stade de réflexion.

En effet, à l'occasion des assises consacrées au repositionnement de la manifestation, les conclusions ont été attendues dans le courant de l'automne 2024. Il était ainsi raisonnable d'imaginer que la nouvelle formule de manifestation débuterait par un format réduit.

On peut encore dire que le festival Numerik Games, qui n'a pas eu d'édition 2024, ne pourra pas avoir d'édition 2025 normale. Il est impossible d'organiser un événement d'une telle ampleur alors que rien n'a été entrepris et qu'on est en décembre et c'est normal au stade de repositionnement de la manifestation, c'est totalement normal.

À contrario, si vous me permettez, vu que vous comparez les Jeux du Castrum et Numerik Games, à contrario, les Jeux du Castrum, où le Castrum, est en train de mettre la touche finale à sa programmation. S'il y a un événement comme un teaser pour les Numerik Games, alors ce serait super et on pourrait accompagner la suite de cet événement. C'est ce que nous souhaitons.

Mais je comprends votre questionnement. C'était un choix conséquent de la Municipalité, qui ne pouvait se permettre de garder cette poche, à quelque part inactive, alors que la probabilité était haute que la subvention totale soit prise, alors qu'ailleurs, les besoins étaient conséquents dans plusieurs structures. Voilà pour vous donner une explication.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Je remercie la Municipale TANNER pour ses réponses. Par contre, je tenais à m'excuser pour le lapsus quant à la validation des comptes. Mais, à voir, nous avons à peu près le même lapsus, vu votre réponse sur les Numerik Games, que nous sommes en décembre et qu'il n'y a toujours pas de programmation.

À fin septembre ou octobre, quelles étaient les discussions par rapport aux Numerik Games pour avoir diminué la subvention par deux ? Je ne pense pas qu'au mois de septembre il était déjà défini qu'il y aurait une édition réduite en 2025. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors bon, j'avais un petit peu la même question que M. DELAY sur l'anticipation et à quel moment est-ce que c'était anticipé qu'il n'y aurait pas de Numerik Games 2025, ou pas dans la forme

actuelle. Ça, on l'apprend maintenant. Ce n'est pas tout à fait ce qu'on nous avait annoncé précédemment, mais ça veut dire que ça a été anticipé à un certain moment donné.

Et du coup, j'ai une question pour le Castrum. Finalement, dans quelle mesure… On a vu avant que beaucoup des hausses qui étaient sur des événements culturels, on nous a dit que ce n'était pas des hausses parce qu'on avait intégré des sortes de crédits exceptionnels. Donc, des crédits exceptionnels qui deviennent permanents. Alors, est-ce que c'est un petit peu de la même façon ? Parce que je crois qu'il y a eu un crédit exceptionnel l'année passée. Est-ce que c'est la même logique qui suit pour le Castrum et donc c'est quelque chose qui doit être pérennisé, donc une augmentation du taux de subvention ?

Est-ce que c'est possible qu'un jour ce Conseil puisse avoir accès peut-être à l'ensemble des comptes, pour comprendre un petit peu la nature et le taux de subventionnement de ce genre de manifestations ? Je sais que c'est des associations qui, souvent, n'ont pas envie de les communiquer, mais c'est quand même intéressant qu'on puisse avoir une idée du taux de subventionnement et de la nature des revenus, pour savoir aussi quels sont les efforts faits pour aller chercher des fonds privés.

Parce que, notamment dans les événements culturels, il y a d'autres sources de financement et ça fait aussi partie des choses qu'on peut attendre des organisateurs : d'aller diversifier leurs revenus.

Et puis, enfin, sur le Prix culturel régional, alors je ne sais pas pourquoi est-ce qu'on a une baisse de participation. Est-ce que l'événement ne va plus être organisé ? Est-ce que c'est un événement qui disparaît ? Ou est-ce que c'est simplement, justement, pour pouvoir réallouer ailleurs qu'Yverdon baisse sa participation à ce subventionnement ? Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Alors, sur la question… Prenons par la fin avec votre question sur le Prix culturel régional. Effectivement, nous avons une baisse de subvention de CHF 30'000.-. Yverdon-les-Bains porte cet événement depuis 10 ans sur le plan culturel et 3 ans sur le plan culturel-sportif.

Avec cette coupe, c'était aussi pour montrer qu'Yverdon ne pourra pas tout le temps jouer les généreux donateurs. Heureusement, ce message a été entendu et nous avons trouvé une autre commune de la région pour porter l'organisation de l'année prochaine. Nous continuerons néanmoins à mettre des ressources humaines dans cette organisation. Là aussi, cette baisse ne diminue pas l'offre régionale aux artistes : elle perdure. Mais c'est aussi, à quelque part, un moyen pour nous de voir, en fait, la réactivité de nos autres collègues des communes pour ce Prix culturel, qui est donc régional.

Sur la question… Alors, vous aviez beaucoup de questions sur les subventions au Castrum. Mais est-ce que vous pourriez me les synthétiser en les listant ? Ça me paraîtrait peut-être plus simple.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Le fait est que, l'année passée, on sait que le Castrum avait d'abord annoncé qu'ils avaient un manque de recettes et puis après, il y a eu un crédit complémentaire qui a été accordé. D'après les explications qui ont été faites en début avec votre tableau, il me semble qu'en fait on part du principe que des crédits complémentaires sont désormais un peu intégrés, donc ce ne sont plus vraiment des hausses. Ce sont des augmentations permanentes.

J'aimerais savoir justement dans quelle mesure… Qu'est-ce que cela représente ? En fait, c'est la pérennisation de l'augmentation qui a déjà été faite l'année passée ?

Et puis, est-ce que cela veut dire… Quel est le taux de subventionnement, en fait, de ce festival ? Là, je sais que différents festivals ont des taux de subventionnement qui peuvent varier, mais on attend généralement de ce genre de manifestations qu'elles sachent aussi diversifier leurs revenus, que ce soit par leurs recettes ou d'autres sources, comme le sponsoring.

Et dans quelle mesure est-ce que cela évolue du côté du Castrum ? Parce que je vois qu'on

augmente significativement la subvention. Je ne suis pas sûr que la fréquentation aille vraiment tant que ça en hausse, de ce que j'ai vu cet été. Mais je n'ai pas les chiffres exacts. Probablement que personne ne les a, vu que c'est une manifestation gratuite et donc, de toute façon, difficile à évaluer. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Alors, à la question : pourquoi l'augmentation des subventions du Castrum ? Alors, c'est vrai qu'il faut reprendre un petit peu ce qui s'est passé sur l'édition 2023-2024. En gros, on pourrait simplifier en disant qu'il y a eu la perte de gros sponsors. Ça devient de plus en plus difficile de les capter, avec notamment une décision tardive de la Fondation Leenaards, de pas moins de CHF 80'000.-, qui n'a pas abouti. Et cela malgré une campagne de recherche de fonds deux fois plus importante que d'habitude. Et ça, c'est quelque chose que toutes les manifestations culturelles, même sur l'arc lémanique, observent : cette difficulté à trouver des fonds privés.

Et puis, finalement, pour être sûr que l'édition 2024 puisse se faire, nous sommes venus avec un crédit complémentaire pour pallier ce manque de subvention de l'édition 2024.

L'augmentation de subvention, à quelque part, c'est ça, c'est de venir en renfort, mais aussi en renfort RH pour augmenter le personnel qui va s'atteler à faire plus de dossiers, à chercher de l'aide. Et puis, il faut aussi dire qu'on a demandé à l'association de prévoir une édition 2025 allégée, en fonction, si possible, d'un budget, dans son ensemble, un peu plus resserré, pour faire face, à quelque part, à ces difficultés de recherche de subventions dans le tissu privé. Voilà pour vous répondre, M. le Conseiller.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je continue avec les comptes.

Urbanisme – Ressources humaines – Culture – Durabilité

76100 Durabilité

Proposition d'amendement

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Je souhaite déposer un amendement à la ligne 3634.08 Aide au développement. La Ville d'Yverdon participe activement à l'aide au développement au travers de ce compte. Cet engagement permet de soutenir des projets au Cameroun, à Madagascar et au Pérou, concernant l'accès des victimes de violence aux soins, l'approvisionnement en eau potable ou encore la création d'un centre pour enfants défavorisés.

Cet effort s'inscrit dans une longue tradition, puisque depuis 1980, Yverdon consacre au moins un franc par habitant pour soutenir les collectivités les plus vulnérables dans les pays du Sud et de l'Est, les premiers fonds ayant été attribués en Tunisie dès 1981.

Alors, pourquoi proposer un soutien à l'UNRWA en particulier ? Je réalise que je mentionne mon amendement avant même de le mentionner, mais comme ça, vous savez déjà de quoi il en retourne.

Cette organisation est jugée irremplaçable, comme l'ont souligné Médecins Sans Frontières et le Comité International de la Croix-Rouge. Dans une lettre ouverte datant du 21 octobre 2024, Médecins Sans Frontières a alerté sur la crise humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza, affirmant que toute réduction de l'aide entraînerait davantage de décès et de souffrance et que c'est davantage d'aide qui est nécessaire et non pas moins, comme l'a décidé le Conseil national de manière honteuse.

La Croix-Rouge a également affirmé, par la voix de son directeur général Pierre Krähenbühl, le 19 septembre dernier, que son organisation ne peut remplacer l'UNRWA. Les missions des deux entités sont fondamentalement différentes et le volume de travail de l'UNRWA est colossal.

Ne pas soutenir cette organisation pourrait même exposer la Suisse à des accusations graves de complicité de génocide, comme l'informe une note interne du Département fédéral des Affaires étrangères.

Rappelons également qu'Yverdon-les-Bains n'est pas isolée du reste du monde. Les habitants et habitantes sont témoins, dans les journaux, à la télévision et sur les réseaux sociaux, de l'impact des catastrophes climatiques dans le monde, des guerres, des génocides et autres horreurs et vivent souvent un sentiment d'impuissance.

La guerre n'est jamais très loin, comme l'a montré la guerre en Ukraine. Alors, faisons preuve de solidarité avec les peuples en souffrance, comme nous espérons que ceux-ci le feront pour nous si des catastrophes ou des conflits nous touchent également.

Le montant proposé, d'un franc par habitant, est symbolique mais fort de sens. Cette somme est largement supportable et s'inscrit dans une tradition d'aide au développement et humanitaire de la Ville.

D'autres communes suisses montrent d'ailleurs l'exemple : Fribourg a adopté un postulat pour soutenir les victimes à Gaza à hauteur d'un franc par habitant, Vevey a accordé CHF 20'000.- à l'UNRWA dans le cadre de son budget et Zurich a suivi avec CHF 380'000.-.

Face au désengagement honteux du Conseil national, la Commune d'Yverdon peut continuer à affirmer son engagement humanitaire et sa tradition de solidarité en acceptant l'amendement suivant :

Un montant additionnel de CHF 30'500.- au compte 76.100.3634.08 « Aide au développement » est proposé pour un soutien humanitaire destiné aux victimes à Gaza, via des organisations actives sur place, en particulier via l'UNRWA.

Ce montant correspond à une contribution d'un franc par habitant. Je vous remercie.

Discussion s/amendement

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

Puisqu'il s'agit d'un montant qui dépasse CHF 10'000.-, la Commission des finances doit donner son avis. Elle a reçu la proposition d'amendement en amont, elle a pu statuer et c'est à une évidente majorité que la Commission des finances vous invite à soutenir cet amendement.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Tout d'abord, qu'on corrige un compte, je peux le comprendre, mais c'est un compte qui aide au développement. Et ensuite, le détail, c'est un compte dans l'application de la Municipalité. Je ne suis pas sûr qu'on puisse finalement créer ou intégrer une fonction en disant déjà comment cet argent doit être utilisé.

Maintenant, je regrette - et je l'avais déjà dit l'année passée, finalement il y a une année - on avait… c'était la même chose. Je peux comprendre que certaines personnes, comme c'est une habitude au Conseil communal de Lausanne, regrettent de ne pas avoir été élues au Conseil national. Mais ce n'est pas pour autant qu'on doit essayer de transformer cet endroit en une sorte de Conseil national.

Les débats de politique étrangère, comme le conflit israélo-palestinien, n'ont pas vraiment leur place au Conseil communal d'Yverdon. Et je comprends que certains regrettent des décisions qui sont prises à Berne. Enfin, il y a une sorte d'évolution, il y a un combat politique qui se fait. Je ne veux pas rentrer en matière sur les détails précis de l'UNRWA. C'est un problème compliqué. Si les fonds ont été retirés à un moment donné, c'est parce que de nombreuses personnes de l'UNRWA étaient attribuées au massacre. On a retrouvé sur le cerveau du 7 octobre un passeport de l'UNRWA, qui lui servait comme couverture et qui, probablement, allait être utilisé pour fuir vers l'Égypte.

Et donc, il y a eu des questionnements qui se sont posés sur l'UNRWA, qui ont fait que, du côté

de Berne, ils ont à un moment décidé de suspendre les financements et qu'ils les ont repris partiellement. Et je ne crois pas qu'on soit ici, au Conseil communal d'Yverdon, pour refaire des débats qui se sont faits et qui ont toujours lieu à Berne. Même si, pour certains, une somme de CHF 30'000.- est d'ordre symbolique à l'échelle de l'UNRWA ou de tout cela, on voit que certains essayent plutôt de récolter peut-être, des sortes de lauriers politiques, c'est devenu… voilà, on veut absolument avoir combattu, mais enfin, chacun est libre, finalement, de donner de son propre argent et c'est peut-être une meilleure chose à faire que d'essayer de donner l'argent des Yverdonnois.

Donnez de votre argent aux causes qui vous tiennent à cœur et ça, je vous y encourage. C'est bientôt Noël, donc donnez de l'argent si vous le voulez à toutes ces causes, mais ne venez pas instrumentaliser ce Conseil. Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

L'un des pans de notre identité nationale est sans conteste notre implication dans l'action humanitaire. Au point d'ailleurs que la moitié des films hollywoodiens confondent le drapeau suisse et celui de la Croix-Rouge.

S'il y a une urgence humanitaire actuelle, toutes les organisations internationales s'accordent à dire qu'elle se trouve à Gaza. Dès lors, couper les financements de la principale organisation d'aide à la population civile de Gaza, l'UNRWA, comme souhaite le faire le Conseil national, n'est pas à la hauteur ni de l'histoire ni de la réputation suisse dans le domaine humanitaire.

Et si le Conseil national faillit, les autres niveaux institutionnels doivent être capables de prendre le relais, au moins partiellement. De plus, au-delà de la situation à Gaza, le soutien à l'aide au développement est en retard dans notre Commune, comme l'a montré la réponse de la Municipalité à mon interpellation la semaine dernière.

La porter, comme le propose cet amendement, à CHF 3.- par habitant, placerait notre Ville exactement dans la norme de toutes les autres villes vaudoises.

L'enjeu ce soir concerne donc Gaza, mais vise aussi à corriger un retard pris par notre Ville dans ce domaine. Jeudi passé, la Municipalité a indiqué vouloir développer sa politique en la matière. L'amendement voté ce soir le permet. C'est pourquoi le groupe PS-POP vous invite à l'accepter.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Nous sommes d'avis que la politique internationale n'a pas sa place dans la politique communale et une telle demande n'a rien à faire au niveau du budget. Nous sommes fermement opposé·e·s à cet amendement et vous invitons à le refuser. Merci.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Merci pour vos avis. Je tiens juste à rappeler qu'ici, on traite d'un objet qui est de compétence communale. Donc, comme je l'ai rappelé, c'est depuis 1980 que la Ville d'Yverdon donne un franc par habitant pour des causes internationales. Donc, c'est loin d'être nouveau, c'est de compétence communale. J'amende une ligne au budget.

Pour rappel, voilà, la magie de notre système fédéraliste, c'est aussi que, quand le National ou le Canton ne prend pas des décisions qui satisfont la population qu'on représente, eh bien, on peut les prendre aussi à ce niveau-là. Donc, je suis profondément, avec cet amendement, ancrée dans le fonctionnement institutionnel et dans les compétences de la Commune d'Yverdon.

Ensuite, puisque cet aspect a été amené, je tiens juste à rappeler qu'effectivement, Israël a accusé certains employés de l'UNRWA d'avoir des liens avec les attaques terroristes du Hamas. Par contre, une enquête interne indépendante, qui a maintenant été demandée par l'ONU, affirme qu'il n'existe aucune preuve de l'implication des employés de l'UNRWA dans ces attaques, un rapport indépendant de l'ONU, donc, le rapport Colonna, affirme d'ailleurs que l'UNRWA applique une politique de neutralité plus rigoureuse que d'autres organisations similaires et réaffirme que

l'UNRWA est irremplaçable et indispensable au développement humain et économique des Palestiniens et Palestiniennes.

Donc, à nouveau, ici, on s'inscrit dans le droit international, on se base sur les avis des organisations internationales, l'ONU, pour traiter d'un sujet qu'on peut amener au niveau de compétence communale, comme c'est fait depuis 1980. À nouveau, rien de nouveau. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Après un an de guerre, la situation à Gaza pour la population est atroce. Les enfants vivent sous les bombes, privés non seulement d'école, bien sûr, mais aussi de nourriture, de toit, d'eau, de médicaments, de soins médicaux.

L'UNRWA, comme il a été dit, est l'organisation qui est la seule à même d'apporter et qui a toujours apporté, l'aide humanitaire dans cette région. Et, comme il a été dit là aussi, le rapport Colonna démontre que les prétendus liens entre l'UNRWA et le Hamas, c'était des allégations infondées.

Aujourd'hui, je pense qu'on ne doit pas perdre de vue que la Cour internationale de justice a rendu deux ordonnances contraignantes pour la Suisse et pour tous les États membres, par ailleurs, de la convention, qui arrivent à la conclusion qu'il y a des allégations plausibles de crimes de génocide. Et, par ailleurs, entre-temps, une autre juridiction internationale, la Cour pénale internationale, a délivré des mandats d'arrêt internationaux contre les dirigeants du gouvernement d'Israël, au motif qu'ils commettent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, notamment par l'utilisation de la famine ou le fait de priver d'alimentation comme méthode de guerre.

Aujourd'hui, bien sûr, la question, c'est le sentiment d'impuissance qui m'habite, qui vous habite vraisemblablement. Mais je pense que ce sentiment d'impuissance, il n'est pas complet. Aujourd'hui, je pense que la question qui se pose à nous, c'est : à la veille de Noël, est-ce qu'on veut modestement, à la hauteur de nos moyens, faire un geste pour dire que l'on ne s'en fiche pas, que l'on voit, que l'on sait et que l'on essaie, très modestement, de faire quelque chose ?

Dans ce contexte-là, je vous propose de faire un geste de solidarité internationale, qui est à la hauteur des moyens de notre Ville : très modeste, 0,01 % de notre budget de cette année, pour soutenir des populations extrêmement vulnérables aujourd'hui à Gaza. Et on espère que, finalement, cette contribution pourra permettre d'apporter un monde que l'on défend : plus juste, plus solidaire et plus respectueux de toutes et tous.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je trouve personnellement scandaleux l'instrumentalisation qu'on est en train de faire de ce Conseil. Autant je serais tout à fait favorable à augmenter un budget en faveur de l'aide au développement, autant je vais demander, pour de bonnes raisons, qu'on passe au huis clos. Et je trouve scandaleux ce qui se passe à nouveau ici, dans ce Conseil.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci, M. le Conseiller. Il faut juste que je reprenne le règlement, parce que vous demandez un vote à huis clos ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Si la conversation s'arrête maintenant, je n'ai pas besoin de le demander, c'est à vous. Au fond, je demande d'intervenir dans ce cadre-là. Si vous estimez qu'on est prêt à voter, on s'arrête là, je n'ai pas besoin de demander le huis clos… Le mal est fait.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Comme il est d'usage que la Municipalité se positionne sur les amendements, le voici donc pour celui-ci. Alors, même si elle ne remet pas en question, bien sûr que non, le bien-fondé de cet amendement, elle se voit défendre, dans son ensemble, son budget, tout comme elle l'a fait pour

les autres amendements et cela dans un esprit de cohérence. Elle propose néanmoins qu'un postulat soit déposé et, si vous le voulez bien, qu'il puisse être étudié. Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Mes propos allaient dans le sens de ceux de Mme la Vice-syndique. Donc, on s'en tient au budget, encore au budget et rien qu'au budget. Donc, je vous invite à refuser cet amendement.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Bon, j'entends des arguments qui nous sont expliqués sur ce qui a été découvert ou pas, selon l'UNRWA. Mais tout le monde peut sortir ce type, moi, je peux trouver d'autres rapports qui disent exactement le contraire. Finalement, personne n'a la vérité sur ce qui s'est vraiment passé et ces événements qui sont là. Et je pense que ça dépasse largement notre Conseil.

Qu'on fasse des amendements pour augmenter l'aide au développement, c'est une chose. Mais qu'on décrive comment doit être utilisée l'aide au développement, je pense que là, en plus, on entre dans les compétences de la Municipalité.

Sachant que, de toute façon, peut-être que cette année il faudrait plus d'argent à l'UNRWA, peut-être que dans deux ans ce sera autre chose. Donc, la Municipalité doit, de toute façon, pouvoir garder l'attribution de ce compte comme elle le souhaite. Si vous voulez l'augmenter, c'est une chose différente. Si vous voulez dire comment elle doit l'utiliser, c'est presque créer compte spécial pour la Palestine. Ce que je trouverais problématique, mais qui pourrait se faire, effectivement, dans le cadre d'un postulat.

Et donc, j'invite à refuser ceci. Si vous voulez augmenter vraiment le montant par habitant que donne Yverdon, ok. Mais il faut aussi avoir des arguments qui sont justes. Peut-être dire qu'on donne moins que d'autres villes, oui, mais Yverdon est plus pauvre que d'autres villes. La valeur du point d'impôt d'Yverdon est une des plus basses, la plus basse du Canton. Elle est beaucoup plus basse. La dernière fois, M. WICKI nous a cité l'exemple de Genève, qui donnait beaucoup plus d'argent. Vous savez combien sont les revenus moyens à Genève ?

Ils sont beaucoup plus élevés qu'ici. La masse d'impôt payée est beaucoup plus importante. On ne peut pas commencer à faire ce type de comparaison sans prendre en compte vraiment les revenus qui sont ceux de notre Ville et qui sont des revenus par habitant relativement modestes. Merci.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est acceptée par 46 oui, 37 non et 2 abstentions.

Nous reprenons les lignes au budget.

Urbanisme – Ressources humaines – Culture – Durabilité

79000 Urbanisme administration

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Dans les trois rubriques, à savoir Urbanisme, Administration - Service d'Urbanisme et Police des constructions, il y a des jetons de présence et il y a surtout des honoraires de conseillers externes et experts. Ça fait un montant d'à peu près CHF 282'000.-.

Est-ce que, dans ces conseillers externes - je pense bien qu'en matière d'urbanisme et de construction, on a souvent besoin de conseils extérieurs - est-ce qu'il y a des juridiques ou pas ? Le Service des constructions doit souvent faire face à des oppositions. Il y a donc du personnel juridique. Est-ce qu'il y a du personnel juridique dans ces montants ?

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci, M. le Conseiller, pour vos questions. Par rapport aux jetons de présence, alors là, il s'agit des jetons de présence pour les commissions, par exemple la Commission d'urbanisme et de

mobilité. Ça, c'est dans le Service d'urbanisme pour les jetons de présence.

Et puis, pour les jetons de présence de la Police des constructions, il y a les jetons de présence pour une commission technique, autour de ce qu'on appelle maintenant la Commission d'architecture, d'urbanisme et du paysage, qui regarde tout ce qui est intégration urbaine et patrimoniale des projets de construction, qui sont des dossiers compliqués.

Pour la question des conseillers externes, je n'ai pas tout le détail, mais oui, il se peut aussi qu'il y ait des frais liés à du personnel, enfin, à des mandataires juridiques pour des affaires traitées. Nous avons un pourcentage, du côté de la Chancellerie, du Service juridique - je ne devrais pas dire le Service juridique, mais le Bureau juridique qui est sous la Chancellerie – il y a un pourcentage qui est affrété pour les questions, surtout, j'aurais envie de dire, de la Police des constructions.

Mais il se peut que, des fois, il y ait une urgence à traiter un dossier et là, nous faisons appel à un mandataire. Ou alors, plus qu'une urgence, une spécialité qui nous demande, en fait, à quelque part, un avocat spécialisé. Voilà pour vous répondre.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Oui, juste pour le fun, il y a CHF 1'300.- à la mobilité, puis CHF 2'000.- au Service de l'urbanisme. Vous n'avez pas réussi à vous partager la somme en deux ?

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous passons au compte suivant.

Je vous invite maintenant à passer à la page 14 du budget.

Comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux du tableau comparatif, les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture. Je vais, bien entendu, vous lire les montants qui ont été amendés lors de la discussion précédente, ce qui donne le tableau suivant par dicastère :

	Budget 2025	
	charges	revenus
Administration générale	8'859'195	515'350
Finances et Tourisme	13'294'085	134'237'300
Sport, Bâtiments et Jumelage	38'370'455	11'611'140
Mobilité, Travaux et environnement, Agglo Y	44'061'495	14'845'365
Jeunesse et cohésion sociale	60'220'665	12'624'830
Sécurité publique	44'062'840	32'140'040
Urbanisme, RH, Culture et Durabilité	19'709'905	3'541'350
Service des énergies	79'100'350	88'653'645
Totaux	307'678'990	298'169'020
Excédent de charge	-9'509'970	

Vote

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé de ce préavis

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 1 tel qu'amendé est accepté par 48 oui, 30 non et 3 abstentions.

Discussion article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 2 est accepté par 55 oui, 24 non et 5 abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé

J'ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

C'est le 4ème exercice de ce type que nous faisons pendant cette législature et donc je voulais essayer d'éviter de redire ce qui a souvent été dit lors des années précédentes. Le débat a été long. Je pense que tout le monde a probablement envie d'aller à la pause relativement rapidement, mais je voulais quand même revenir sur un seul des aspects. Je voudrais remercier évidemment la Commission des finances pour le travail qu'elle a fait, tant au niveau du rapport de majorité qu'au niveau du rapport de minorité.

Le rapport de minorité, j'avais évidemment deux ou trois remarques à faire, mais comme il a été présenté de manière très succincte par son auteur, je vais essayer de faire la même chose. C'est-à-dire que je ne vais pas réagir par rapport à ce rapport-là.

Je voulais venir vraiment sur un aspect que je n'ai encore jamais traité lors de ces discussions budgétaires : celui de la perspective.

Vous vous souvenez, pour ceux qui étaient là en début de législature, des paramètres que la Municipalité s'est donnés en termes de planification financière au début de la législature. Cette idée qu'aux comptes, le déficit ne devait pas dépasser CHF 7'000'000.- et que la marge d'autofinancement devait être égale ou supérieure à CHF 18'000'000.- en MCH1. En MCH2, on sait que c'est un tout petit peu plus bas, de l'ordre de CHF 16'000'000.-. Je me tourne vers le Boursier, mais je crois que c'est à peu près ça.

La politique de la Municipalité annoncée à ce moment-là, c'était de dire qu'on investit dans la machine pendant cette législature pour améliorer la compétitivité de la Ville, peut-être rattraper des retards structurels qu'elle avait. On en a souvent parlé. Ça s'est traduit évidemment par une politique un peu plus libre, on va dire, en termes financiers, qui aboutit effectivement à des budgets déficitaires de l'ordre de celui que vous avez devant les yeux cette année, mais qui est finalement assez similaire aux trois précédents que nous vous avons présentés.

Mais l'idée, c'était aussi finalement, pas que ça devienne une règle à long terme, mais de travailler à un rééquilibrage progressif des différents comptes, de telle manière à revenir, lors notamment de la prochaine législature, à des comptes qui visent à l'équilibre, on va dire.

Et cette année, par rapport aux trois précédentes, on peut commencer à dire : mais comment on s'y prend finalement pour faire ça ? Et c'est de ça que j'avais envie de m'entretenir ce soir : comment, quelle trajectoire on peut avoir pour ça ? Eh bien, un élément nouveau, c'est effectivement cette nouvelle péréquation.

C'est le fait que les mécanismes péréquatifs - c'est déjà un peu mis dans le préavis pour ceux qui ont regardé ça en fin du paragraphe qui correspond à la nouvelle péréquation vaudoise - c'est de se dire : un habitant, à partir de maintenant et avec les mécanismes péréquatifs et surtout, en fait, avec la suppression du plafonnement de l'aide péréquative, nous avons droit aux aides péréquatives à plein, ce qu'on n'avait pas avant, parce qu'avant, quand on pouvait les calculer, elles étaient vraiment existantes, mais elles étaient immédiatement rabattues par le fait qu'on était plafonné. Ce qui veut dire que, quand bien même, on aurait dû toucher plus en termes de croissance, on ne touchait pas plus que ce qu'on avait, parce qu'on était limité à 8 points, puis à 10 points d'impôt dans l'aide péréquative qu'on pouvait toucher.

Cette limitation a sauté maintenant. Chaque fois que nous gagnons en population, nous avons droit, par les mécanismes péréquatifs, à des sommes qui sont importantes. Pour chaque habitant, c'est pratiquement CHF 900.- au titre des différents mécanismes de la péréquation et au titre des équilibrages fiscaux et notamment du fait qu'il y a une péréquation des ressources maintenant réelles qui est mise en place au niveau de l'ensemble des communes. Des sommes de l'ordre de près de CHF 2'000.- par habitant.

En d'autres termes, rien que sur la fiscalité directe des revenus et les mécanismes péréquatifs, 1'000 habitants en plus, c'est pratiquement CHF 3'000'000.- de ressources avant même que, évidemment, toute l'activité qui est générée par ces 1'000 habitants supplémentaires vienne également nourrir les caisses de la Ville.

Et quand on regarde en points d'impôt par habitant à l'heure actuelle, on le sait, le point d'impôt - on l'a dit, ça a été dit aujourd'hui - il est relativement bas à Yverdon, ce n'est pas le plus bas du Canton. Il y a plusieurs communes, y compris dans le Nord vaudois et y compris des communes de relativement grande taille, alors pas aussi grande qu'Yverdon, mais on peut penser à Chavannes-près-Renens, dans l'Ouest lausannois, à Sainte-Croix ou à Vallorbe dans notre région, qui ont des points d'impôt qui sont nettement inférieurs encore au nôtre. Le nôtre est bas, à CHF 25-/CHF 26.- à peu près. Chaque habitant qui revient, au minimum, nous revient à CHF 32-/CHF 33.- de point d'impôt par habitant. Et ça, c'est très intéressant.

Ça veut dire que l'effort qu'on a fait jusqu'à maintenant pour essayer de rendre la Ville plus attractive, en développant les services, eh bien, il peut être vraiment... On peut avoir une trajectoire de retour à l'équilibre et en tout cas, de revenus fiscaux supérieurs, par le fait que cette année, on a enfin cette nouvelle péréquation qui est sous toit.

Et donc, il y a vraiment un chemin, un vrai chemin de retour à l'équilibre, qui n'est pas seulement dans les mécanismes austéritaires, mais qui est effectivement celui, par contre, il faut le dire, de la croissance démographique. Ce qu'on a d'ailleurs toujours défendu à Yverdon, en Municipalité, c'est l'idée qu'effectivement nous avions des réserves de croissance et d'accueil de nouveaux habitants, que ce soit évidemment le quartier de Gare-Lac, mais pas seulement lui. De telle manière à, finalement, aller chercher une population supplémentaire, qui permet effectivement et qui permet de rééquilibrer ou en tout cas d'améliorer les finances de la Ville.

Alors, on me dira évidemment : oui, mais bon, ces habitants auront besoin de services. C'est juste, sauf qu'ils sont déjà dans nos planifications. On a déjà, dans la planification scolaire, dans la planification de l'accueil de la petite enfance, des plans de développement qui prennent en compte le fait que cette population va arriver et qu'elle va demander des services. En gros, on est déjà en train de payer et de prévoir de payer pour cette population en plus. Mais maintenant, avec les mécanismes péréquatifs qu'on a, on va vraiment pouvoir, entre guillemets, profiter, y compris fiscalement et au niveau des revenus de la Ville, de cette croissance de la population. Et donc, là, on voit se dessiner un chemin qui est vraiment intéressant, à moyen terme, pour le rééquilibrage des finances communales, à plus ou moins court terme.

Pour le reste et on le verra encore aux comptes d'ici quelques mois, nous tenons la machine relativement bien. Je continue à le dire : l'endettement n'a que très, très peu progressé cette législature et il progressera très, très peu encore lors du 4ème exercice, au moment du bouclement.

Nous sommes quand même encore relativement loin du petit équilibre. Là où, par exemple, notre collectivité cantonale est, en tout cas sur la première itération du budget, beaucoup plus proche de ses limites. Et si on devait avoir une inquiétude, c'est celle-ci, en fait : j'ai moins d'inquiétude pour la perspective financière de notre Commune dans les 3, 5 ou 10 prochaines années que je n'en ai pour le niveau cantonal, qui montre, par contre, des signes très inquiétants de dégradation.

Et ça, il ne faut pas rêver, ça aura malheureusement des impacts sur la Commune. Soit des impacts directs, une remise en cause, par exemple, des accords canton-communes qui pourrait nous être défavorable si elle devait avoir lieu, soit de manière indirecte, l'État se désengage de toute une série de prestations. Et vous le savez bien, le premier recours du citoyen, quand il a besoin d'une prestation, ce n'est rarement l'État de Vaud, ce n'est pratiquement jamais la Confédération, c'est

presque toujours la commune. On en a notamment des exemples, dans un domaine complètement différent, dans la politique de la drogue, où quoi que vous fassiez, à la fin, c'est la faute de la commune, quand bien même ce n'est pas elle qui maîtrise les politiques.

Et ça, s'il y a une inquiétude à moyen et à long terme, elle est plutôt du côté de la fragilisation des niveaux supérieurs du millefeuille institutionnel suisse et vaudois, plutôt que finalement sur les perspectives que nous pouvons donner.

Avec cela, je crois que je vais m'arrêter là. Je crois que je suis très nettement en dessous des chronométrages dont on m'affuble régulièrement dans ce genre d'exercice. Je suis un petit peu désolé d'avoir pris la parole en premier, j'ai vraiment pensé qu'il n'y avait pas grand monde qui voulait prendre la parole derrière.

Je m'engage, sauf si évidemment il y a des horreurs qui sont dites par la suite, à ne pas reprendre la parole suite à cette intervention. Je vous remercie évidemment de votre soutien pour ce budget.

M. le Conseiller Bladimir MENESES :

L'ancien président uruguayen José Mujica disait : « La politique est l'art d'extraire la sagesse collective à travers l'écoute. » Une phrase qui résonne particulièrement lorsque nous exerçons notre rôle au sein des institutions, où il s'agit souvent de trouver un équilibre subtil.

Le groupe Vert·e·s et solidaires est conscient des défis auxquels les budgets de la Ville ont été soumis ces dernières années. Malgré les divergences, parfois idéologiques, qui peuvent animer nos débats, nous sommes convaincus qu'il est possible de trouver des points de convergence. Pour le groupe Vert·e·s et solidaires, voici les quatre raisons principales qui nous motivent à soutenir ce budget 2025 :

Premièrement, l'augmentation des places de crèche représente un bénéfice pour l'ensemble de la population, car elle répond à un besoin essentiel des familles. Investir davantage dans les crèches constitue un choix stratégique à long terme pour la collectivité. Ces structures jouent un rôle indispensable dans le développement des enfants, en leur offrant un cadre qui favorise leur épanouissement tout en renforçant les liens sociaux. Par ailleurs, le renforcement des services publics, comme les crèches, contribue à accroître l'attractivité de la Commune. Une offre de services de qualité attire les nouveaux résidents, ce qui, à terme, génère des revenus fiscaux supplémentaires. Enfin, lorsque les crèches sont largement accessibles, elles participent activement à la réduction des inégalités sociales et facilitent l'intégration de toutes et tous dans la société.

Deuxièmement, la revalorisation salariale permise par ce budget est une avancée importante. Le nombre de postes a certes augmenté, mais cela ne signifie pas nécessairement la création de nouveaux postes. Beaucoup sont des augmentations des taux de postes déjà existants, renforçant à la fois ces emplois et les services publics qui y sont liés. Il y a un effet important du nouveau statut du personnel et également une revalorisation des salaires. Le secteur de la petite enfance, dont les métiers sont majoritairement exercés par des femmes, effectués à temps partiel, a particulièrement bénéficié d'ajustements salariaux. C'est une évolution indispensable pour garantir une rémunération juste et équitable, en réduisant les inégalités entre hommes et femmes.

Troisièmement, le renforcement du dynamisme du centre-ville et le soutien à la culture sont essentiels pour préserver et enrichir la vie sociale et économique de notre Commune. Les commerces ont bien besoin de soutien et ces mesures participeront à renforcer l'attractivité du centre-ville et son rayonnement à l'échelle régionale. En parallèle, la culture occupe une place centrale dans la vie sociale d'une ville. Sa vocation première est de créer des moments de partage et de bonheur collectif. La culture ne doit pas être rentable pour fournir ses buts sociaux ; elle doit donc être soutenue pour pouvoir vivre et continuer à faire rayonner Yverdon au-delà. L'augmentation du budget de certaines structures culturelles est donc une excellente nouvelle pour les Yverdonnois et Yverdonnoises. Elle garantit que chaque personne pourra continuer à profiter d'une offre culturelle diversifiée, souvent gratuite ou accessible à moindre coût. Cela, malgré

l'inflation et les contraintes financières croissantes qui pèsent sur ce milieu.

Quatrièmement et dernier, la population yverdonnoise va voir ses factures d'énergie baisser de 14,8 % pour l'électricité et de 10,4 % pour le gaz. Cette baisse est une excellente nouvelle pour les personnes qui habitent à Yverdon, compte tenu de la situation difficile que vit la population suisse en général à cause de l'inflation et de la conséquente augmentation de la précarité.

Au nom du groupe Vert·e·s et solidaires, je me permets, chères et chers Collègues, de vous encourager à approuver ce budget 2025 avec les amendements proposés. Écoutons la population yverdonnoise, prenons note de ses besoins. Parions sur le projet collectif qui renforce la structure sociale de notre Ville. Mettons l'accent sur l'humain, sur l'espoir. Merci.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Sans surprise, la position du groupe PLR est forcément en phase avec le rapport de minorité développé par notre collègue et commissaire à la COFI, Laurent ROQUIER.

Nous regrettons l'augmentation constante des postes de personnel, soit des équivalents temps plein, qui semble être sans limite depuis le début de la législature. Depuis le 31 août 2021, on passe de 501 à 610 ETP, soit 109 postes supplémentaires, ce qui représente environ CHF 22'000'000.- de plus en termes de charges de personnel.

Le rapport de majorité de la COFI relève d'ailleurs qu'il s'attendait plutôt à voir cette tendance à la baisse cette année, étant donné que les ETP avaient déjà beaucoup augmenté les années précédentes. Il est d'ailleurs assez piquant de relever que ce même rapport indique que, pour pouvoir investir dans les postes, dans les prestations, que les services serrent leurs dépenses.

Ainsi, la Ville préfère donc augmenter les effectifs plutôt que les prestations offertes à la population et cela ne pose visiblement pas de problème à la majorité de la COFI. Il est d'autant plus surprenant que cette augmentation continuelle d'ETP n'est pas en lien avec l'évolution du nombre d'habitants de la Ville. Nous sommes toujours à peu près aux alentours des 30'000 habitants depuis des années. Il n'y a pas ou peu de prestations supplémentaires offertes à la population, mais il y a toujours de plus en plus de postes qui sont créés.

Si nous regrettons cette augmentation d'ETP, c'est surtout car il s'agit de charges pérennes qui vont revenir chaque année et donc creuser les finances durablement. Si, au moins, pour contrebalancer les dépenses, il y avait des revenus importants qui arrivaient dans les caisses de la Ville, nous pourrions comprendre. Force est de constater que ce n'est pas le cas. La Ville compte uniquement sur une redistribution favorable de la péréquation financière. Ce n'est pas une façon de travailler et il est grand temps que la Municipalité réfléchisse à une politique fiscale et foncière pour notamment attirer de nouveaux contribuables privés ou entreprises et entreprenne un travail de fond pour arrêter de vivre au-dessus de ses moyens.

Nous déplorons également le système d'enveloppes attribuées aux services de la Ville et surtout le fait que la Municipalité s'est auto-octroyé une enveloppe de CHF 1'000'000.- qu'elle a totalement dépensée au lieu de la garder en réserve pour ne pas creuser davantage les finances de la Ville.

Fondamentalement, vous me direz que ça ne changerait pas grand-chose si la Municipalité n'avait pas utilisé ce million. Nous serions passés à un déficit de CHF -9'000'000.- au lieu de CHF 10'000'000.-, sans tenir compte de l'amendement de la Municipalité. Mais c'est une question de principe : quand on n'a pas d'argent, on n'en dépense pas encore davantage.

Le déficit annoncé est énorme et il est hors de question pour le PLR de soutenir un budget si déficitaire. Nous n'avons pas proposé d'amendements ce soir, car il faudrait faire un amendement quasiment pour chaque ligne et amender sur des millions, ce qui n'a pas de sens. En bref et vous l'avez compris, nous vous invitons à refuser le budget 2025. Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors, on est un peu aux conclusions, donc j'ai un peu l'impression d'arriver avec un temps de

retard. Mais j'avais encore une question et elle ne pouvait pas être posée avant puisqu'elle concerne beaucoup, beaucoup de postes en même temps et c'est cette fameuse enveloppe qui vient d'être mentionnée. Ce million que la Municipalité s'est octroyé, cette enveloppe d'un million, c'est quelque chose d'un peu particulier. Je crois qu'on n'avait jamais vu ça avant. C'est expliqué dans la brochure qu'il y a eu un million, que la Municipalité a décidé de dépenser en fonction de mesures ciblées découlant d'un catalogue de prestations analysées.

La COFI a eu le détail de ces chiffres, donc cette question n'est pas forcément pour moi, mais plutôt, je pense, que ça serait intéressant pour l'ensemble de ce Conseil de savoir ce qui a été fait de ce million. Puisqu'il ne figure dans aucun des deux rapports, ni celui de majorité ni celui de minorité. Donc voilà ma question, en fait : quels services ont bénéficié de cette enveloppe et pour quelles prestations ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Alors, je me permets de répondre effectivement directement à M. le Conseiller ROQUIER qui, comme il l'a indiqué, c'est une information dont la Commission des finances a été nantie, donc lui ne va rien apprendre de nouveau. Mais j'avais effectivement prévu d'intervenir dans une version plus longue de mon intervention sur ce sujet-là, d'abord pour effectivement m'excuser auprès de la Commission des finances et du Conseil communal de manière générale de ne pas avoir plus insisté dans la rédaction du préavis.

Parce que c'est une partie importante de ce qui a été fait : c'est non seulement évidemment de fonctionner par enveloppe service par service, mais de dégager un montant pour des projets particuliers et ça a effectivement été fait. Le montant qui a été réservé par la Municipalité de manière globale dans cet exercice, dans le cadre de ce budget, était de CHF 1'300'000.-

Et puis effectivement, à la fin, nous arrivons avec une enveloppe qui est un tout petit peu inférieure à CHF 1'000'000.- en termes bruts, un peu inférieure en termes nets puisqu'il y a aussi une ponction dans un fonds pour un des postes.

En gros, les principaux projets qui ont été poussés par la Municipalité dans ce cadre-là et nonobstant le fait que j'ai bien entendu la remarque de Mme la Conseillère CARRARD sur le fait qu'une des possibilités aurait été évidemment de consacrer cette enveloppe à la réduction du déficit, c'est-à-dire de ne pas la dépenser, c'est juste, on aurait pu et on s'est posé cette question-là à un moment donné de la démarche. Mais comme vous pouvez le constater, ce n'est effectivement pas ce qui a été choisi.

Les principaux bénéficiaires de ces enveloppes sont d'une part Jeunesse et Cohésion sociale, dans le domaine de l'accueil de jour, avec toute une série de… pour environ CHF 650'000.- qui concerne notamment l'augmentation de la subvention à l'ARAS pour la gestion des accueillantes en milieu familial pour une somme d'environ CHF 64'000.-.

La somme principale, c'est la reprise des restaurants scolaires et donc la gestion intégrée des restaurants scolaires sur une année au niveau de la Fondation Petitmaître et donc l'augmentation de la subvention à cette occasion pour environ CHF 360'000.-.

Une réévaluation des salaires du personnel éducatif en UAPE et en APEMS pour environ CHF 100'000.-.

Et une augmentation de la subvention à une des unités L'Arche de Noé, pour ne pas la nommer, pour environ CHF 135'000.-. Et ça, globalement, au niveau de l'accueil de jour, on est sur un peu plus de CHF 600'000.- d'attributions.

Une deuxième grosse, grand domaine qui a été, entre guillemets, servi par ce point-là, c'est le domaine de la dynamisation du centre-ville avec la pérennisation de Viva Pesta, donc la réunion effectivement et de la revitalisation par de l'événementiel sur les semaines d'été.

On l'a déjà dit, l'augmentation de la subvention au Castrum d'une part, aux Brandons d'autre part

et puis un montant qui vient aider dans le domaine du marketing urbain dans ce domaine-là. Un peu de culturel hors dynamisation du centre-ville avec Nova Jazz et ArTpenteur, mais ça a déjà été dit lors du débat budgétaire.

Et il y a enfin effectivement, mais il est compensé par une ponction dans le fonds de la Durabilité, un nouveau poste dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes.

Je crois vous avoir à peu près répondu, mais c'est vrai que vous avez raison et nous devons l'avoir en tête qu'à partir de l'année prochaine nous allons détailler, ça fera partie de la brochure, détailler beaucoup plus avant ce type de prestations si toutefois nous continuons à travailler de cette manière-là. Je vous remercie, ce qui est, je dois dire, plutôt mon intention. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je m'attends à quelques sourires, allez, même peut-être à quelques ricanements, mais je dois vous dire, chères et chers Collègues, que ce budget 2025 est enthousiasmant et que je suis ce soir un Chef de groupe heureux de pouvoir venir le défendre au nom du groupe PS-POP.

Il comprend des gestes forts. Il crée des places d'accueil de jour tout en n'oubliant pas les conditions de travail de celles qui font vivre cet accueil, en améliorant les salaires dans le parascolaire. Il arrive à améliorer la desserte en transports publics, malgré les surcoûts imposés par l'horaire 2025 des CFF. Il diminue la charge des Yverdonnois et des Yverdonnoises par des baisses du coût des matières premières. Il développe enfin le soutien à une offre culturelle accessible pour toutes et tous.

Il comprend également, grâce aux amendements effectués par les groupes de gauche, une première étape importante pour le projet de gratuité ciblée des transports publics et un geste fort pour le rôle humanitaire de la Suisse et de notre Ville.

Il montre aussi une Ville dont les revenus fiscaux augmentent, dont le point d'impôt, sans prendre l'ascenseur, augmente également.

Cet enthousiasme n'équivaut pas à un aveuglement. Mon bonheur n'est pas à confondre avec de la naïveté. Non seulement ce budget comprend de bonnes nouvelles pour les Yverdonnois et les Yverdonnoises, mais en plus il s'insère dans une politique budgétaire conséquente et solide de la Municipalité, qui reste dans les objectifs qu'elle s'est fixés en début de législature.

Comme l'a rappelé la Présidente de la Commission des finances, les comptes sont systématiquement meilleurs que les budgets depuis le début de la législature. Cela montre une chose : la Municipalité est prudente dans ses dépenses et ce n'est pas parce qu'on lui octroie avec ce budget une autorisation de dépenser qu'elle le fera sans compter.

Et cela se voit si on observe la dette de notre Ville. Si celle-ci a progressé lors de la dernière législature de près de CHF 100'000'000.-, elle est restée quasi stable depuis 2021, ne progressant qu'à la marge.

Enfin, si nous comparons notre budget à celui d'autres villes, on voit qu'Yverdon est plutôt bon élève. Prenons Morges, gouvernée par des gens sérieux - enfin, en tout cas par une majorité de droite - eh bien, elle annonce un budget avec un déficit de plus de CHF 11'000'000.-.

Je vous invite donc, chères et chers Collègues, à ne pas écouter les oiseaux de mauvaise augure qui vous promettent la ruine de la Ville si nous votons ce budget. Ce n'est étayé ni par une analyse sérieuse de la situation depuis trois ans, ni par une comparaison intercommunale.

Non, en réalité, le seul danger que nous prenons ce soir, c'est de ne pas voter le budget. Un tel geste aurait des conséquences désastreuses sur le personnel de la Ville, sur le développement des services à la population et sur les nombreuses entités qui comptent sur le soutien de la Ville pour fonctionner. Il est normal, il est sain, que nous puissions débattre de l'orientation budgétaire

de notre Ville. Mais ne mettons pas en danger son fonctionnement par un vote hasardeux dont personne ne sortirait gagnant.

Donnons les moyens à notre Ville de se développer, de devenir un peu plus belle, un peu plus accueillante encore. C'est pourquoi le groupe PS-POP vous invite, chères et chers Collègues, à soutenir le budget 2025 tel qu'amendé. Je vous remercie.

M. le Conseiller Gilles DE MONTMOLLIN :

C'est pour moi le premier budget depuis que j'ai rejoint ce Conseil et je dois vous faire part de ma surprise.

D'abord, par la croissance du nombre d'ETP. Ça a déjà été dit, mais je trouve quand même assez remarquable que cette croissance est de l'ordre de 7 % par année depuis 2021, en tout cas en termes financiers, en termes de dépenses de personnel. Or, la population de la Ville est stable depuis 2018.

Alors bon, une croissance de 7 % par année pendant 4 ans... J'ai une pratique budgétaire de 30 ans, tant dans le privé qu'à l'État de Vaud et je ne me souviens pas d'avoir vu une croissance qui approche ces chiffres de façon continue.

Alors clairement, en découvrant ce budget, j'ai l'impression de découvrir le budget d'une Ville qui a beaucoup d'argent et qui est financée par des contribuables riches. Or, on sait tous que ce n'est pas le cas.

Et puis, ma deuxième surprise, c'est que j'ai compris que ces ETP sont inclus dans les enveloppes des Chefs de service. Je ne sais pas si c'est exact, mais enfin, que ce n'est pas directement décidé par la Municipalité, mais que c'est dans les enveloppes. Or, si le principe de l'enveloppe me paraît une bonne chose, y inclure les ETP est très dangereux, parce qu'il s'agit ensuite de dépenses pérennes qui nous engagent pour de nombreuses années et qui privent ainsi la Municipalité de tout moyen d'action. Voilà, je voulais faire ces deux remarques qui me sont apparues en examinant ce budget.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Le budget communal 2025, qui nous est présenté ce soir, suscite de vives inquiétudes au sein de notre groupe et nous partageons pleinement les constats dressés dans le rapport de minorité de la Commission des finances.

Un déficit structurel irresponsable. Le projet de budget prévoit un excédent de charges de CHF 10'200'000.-. Bien que ce soit réduit à CHF 9'500'000.-, cela ne saurait nous rassurer. Comment pouvons-nous continuer sur cette voie sans compromettre gravement la santé financière de notre Ville ? Les recettes potentielles, qu'il s'agisse de la péréquation ou de la vente de terrains, sont limitées et ne sauraient masquer la fragilité de notre situation budgétaire.

Une explosion des charges de personnel. Depuis le début de la législature, nous constatons une augmentation préoccupante du nombre de postes, soit plus de 108 nouveaux postes depuis 2021, représentant une hausse de 22 % des effectifs. En parallèle, les charges de personnel ont explosé, passant de CHF 67'200'000.- en 2021 à CHF 89'500'000.- dans ce budget, soit une hausse de 33 % en seulement 4 ans. Cette inflation des dépenses fixes est incompatible avec la stabilité démographique de notre Commune. Nous devons questionner la pertinence de chaque création de poste et prioriser les besoins essentiels tout en garantissant une gestion responsable à long terme.

Des subventions excessives et mal ciblées ont augmenté de 19 % depuis 2023, atteignant près de CHF 2'000'000.-. Si certaines initiatives sont louables, comme le soutien culturel, elles ne justifient pas des hausses aussi importantes dans un contexte de déficit chronique. Le groupe UDC estime qu'une réflexion approfondie est nécessaire pour définir des priorités et limiter les aides aux projets les plus pertinents pour l'ensemble de la population. Il est impératif de vivre selon nos moyens.

Absence de vision à long terme. Le rapport de minorité le souligne justement : il manque une planification budgétaire structurée qui intègre une vision réaliste des prestations que la Ville veut offrir. Actuellement, nous naviguons à vue, en espérant que des éléments extérieurs viendront combler nos déficits. Cela n'est pas un modèle de gestion durable.

Conclusion. Pour toutes ces raisons - un déficit pérennisé, une hausse incontrôlée des charges, des subventions excessives et un manque de vision stratégique - nous appelons le Conseil communal à rejeter ce budget 2025.

Ce refus serait un signal clair envoyé à la Municipalité pour revoir sa copie et proposer un budget équilibré, aligné sur les capacités financières réelles de notre Commune. Nous soutenons ainsi le rapport de minorité de la Commission des finances qui, à juste titre, alerte sur les dangers de ce budget et appelle à la responsabilité collective. Je vous remercie pour votre attention et invite ce Conseil à rejeter ce budget.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le budget 2025 apporte de bonnes nouvelles pour les citoyens, en ce qui concerne la baisse de l'inflation et du prix des énergies. Par ailleurs, il propose de multiples mesures d'accompagnement pour le tissu associatif et la dynamisation du centre-ville.

Cependant, ce budget 2025 s'inscrit une fois de plus dans la ligne des budgets déficitaires construits par l'actuelle majorité municipale, avec une prévision d'excédent de charges de CHF 10'500'000.-. Heureusement, suite à la nouvelle estimation du Canton de la participation de la Ville à la cohésion sociale, notre budget a été amendé à la baisse de CHF 1'000'000.- par la Municipalité. Il n'en reste pas moins une perte planifiée de CHF 9'500'000.-, ce qui est inacceptable.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle résulte de l'augmentation de coûts pérennes, comme les postes de personnel, qui vont péjorer les finances durablement. Comme l'indique le rapport de minorité, le nombre de postes au budget 2025 montre une augmentation de plus de 109 postes depuis le 31 août 2021, soit depuis le début de cette législature, ou une hausse de 22 %, ce qui constitue un record absolu. On va ainsi passer de 502 ETP en 2021 à plus de 600 en 2025 et ceci malgré une population stable d'environ 30'000 habitants.

Nous pouvons relever ce soir que nous ne sommes pas seuls à nous inquiéter de ces nombreuses créations de postes, puisque la majorité de gauche de la Commission des finances, par la voix de sa Présidente, s'inquiète également de ces augmentations de dotations successives.

Tout ceci a pour conséquence d'augmenter encore la dette de la Ville. Actuellement, avec un taux d'intérêt moyen des emprunts de la Commune de 1,3 %, nous allons consacrer 4,02 % de notre budget pour payer les charges d'intérêts. Ce taux est historiquement bas, mais lorsqu'il remontera à 2 ou 3 %, ce qui est probable à plus ou moins long terme, comment expliquerons-nous à nos concitoyens que nous devrons consacrer jusqu'à près de 10 % de notre budget pour payer les intérêts de la dette ?

Le Parti Vert'libéral trouve cette politique d'endettement et de déficit pérennisé irresponsable et c'est la raison pour laquelle notre groupe refusera le budget 2025 tel que proposé par la Municipalité.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

J'interviens parce que plusieurs d'entre vous sont finalement revenus sur les chiffres qui figurent en page 3 du rapport de minorité, que j'avais effectivement préparé. C'est notamment le fameux chiffre de 33 % de croissance des charges de personnel entre les comptes 2021 et le budget 2025.

La première chose, c'est qu'à mon sens, on ne peut pas comparer des vessies et des lanternes. Soit on s'occupe de la volonté politique de la Ville et, à ce moment-là, on compare budget à budget - c'est ce que je vais faire après - soit on s'intéresse vraiment à la santé financière de la Ville telle qu'elle ressort des comptes.

Et vous êtes très bien placés, depuis très longtemps dans cette Ville, pour savoir qu'il y a des écarts importants entre, entre guillemets, ce qui est autorisé comme dépenses au niveau du budget et ce qui est effectivement et finalement dépensé au titre des comptes.

Je reviens donc sur le budget. Je pense qu'on peut faire ces comparaisons. Je ne conteste pas les chiffres qui ont été donnés sur la croissance du nombre de postes, donc le chiffre de 22 % qui est mentionné. Par contre, je conteste formellement les 33 % de croissance des charges salariales. D'abord, si on les regarde budget 2021 à budget 2025 et non pas comptes 2021 et budget 2025, on descend à 25,5 %. Ensuite, il ne faut pas oublier qu'il y a eu de l'inflation pendant cette période. Cette inflation s'est montée, entre le 31 décembre 2021, date du budget 2021 et le 30 novembre de cette année, dernier chiffre disponible, à un total de 5,2 %. À cela, il faut ajouter, pour être tout à fait correct à la fin 2025, les prévisions des instituts conjoncturels de la Confédération, qui prévoient 0,7 % d'inflation pour l'année prochaine. En gros, on a une inflation d'environ 6 % sur l'ensemble de la période. Si vous factorisez cela, le 25,5 % que je viens de vous donner devient un 18 %.

En d'autres termes, nous avons une croissance des charges, en termes réels et budget à budget, qui est inférieure à la croissance du nombre de postes. Cela prouve bien, d'ailleurs, qu'on a investi plutôt dans des postes de terrain que dans les fameux grands postes de commis, bien à l'abri, entre guillemets, dans les bureaux.

La comparaison comptes à comptes donnera pratiquement les mêmes chiffres, parce que l'écart entre budget et comptes sur les charges de personnel, pour les trois dernières années (comptes 2021, 2022 et 2023), est de l'ordre de CHF 5'000'000.- par année.

On n'a pas de raison de penser que les comptes 2024 seront profondément différents, même si nous travaillons à être un peu plus justes de ce point de vue-là. C'est ce que je voulais vraiment pouvoir dire ici : ce chiffre de 33 % ne correspond pas à la réalité. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Je ne devais pas être là ce soir, mais je ne pouvais pas ne pas m'exprimer sur le sujet. Que montre ce budget : de nouvelles augmentations de postes de personnel et un énième déficit. Je ne reviendrai pas sur les chiffres spécifiques que tout le monde connaît maintenant et encore moins sur les successions de déficits et d'augmentations de personnel de ces dernières années.

Comment pouvez-vous, j'irai même jusqu'à dire : comment osez-vous soumettre un tel budget, à nouveau si déficitaire, à notre Conseil ? Est-ce parce que vous êtes certains qu'il sera approuvé par la majorité de gauche de ce Conseil ?

Mais cet éventuel passage en force est irresponsable. C'est se moquer des générations futures, qui hériteront et devront gérer la dette communale. Pourquoi ne pas appliquer le même mécanisme de réduction des charges salariales que celui qui nous est présenté dans les mesures prises pour la Maison d'Ailleurs ?

J'en appelle une nouvelle fois à la responsabilité de tous les membres de ce Conseil, qui ont été élus pour gérer notre Ville en pratiquant une saine gestion, si tant est que cela soit possible, pour refuser ce budget 2025. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Ça fait maintenant le 4ème budget depuis le début de cette législature et finalement, à chaque fois, les exercices se ressemblent beaucoup. On nous dit, on nous explique, on nous fait toutes sortes d'efforts rhétoriques pour nous expliquer que, finalement, c'est une exception, que c'est la dernière fois et puis ça ira mieux après. Une fois, c'est la faute du Covid. Une fois, c'est la guerre en Ukraine, l'inflation et j'en passe. Peut-être qu'une météorite sera la prochaine cause, je ne sais pas ce qu'on nous sortira l'année prochaine. Mais c'est l'avant-dernier budget de cette législature et c'est peut-être le dernier moment pour espérer une inflexion. Mais on finit par désespérer.

Certaines créations de postes peuvent se justifier dans le domaine de l'accueil de jour, encore que... L'externalisation, comme ce qu'on a fait avec la Fondation Petitmaître, montre que tous les postes n'ont pas besoin d'être à la Commune.

Dans le cadre des crèches et de l'accueil de jour, typiquement, durant cette législature, on ne peut pas dire qu'il y ait eu une très bonne collaboration avec le privé. Voire même, on a plutôt réduit l'offre privée, alors qu'il y a une complémentarité dans ce domaine entre le public et le privé qu'il devrait y avoir.

J'aimerais quand même faire remarquer que nous avons eu, je pense, un lapsus de M. le Syndic, à moins que ce ne soit vraiment pas un lapsus, ce qui serait terrifiant. Mais enfin, il a utilisé les termes « investir dans des postes ». Eh bien, non. Quand on crée des postes, ce ne sont pas des investissements.

Et d'ailleurs, durant cette législature, on a investi quasiment dans rien. On a augmenté les dépenses, mais on n'a pas construit de collège ou d'infrastructures comme durant la précédente législature. On a dépensé de plus en plus d'argent, on a engagé énormément de gens, ce qui représente des charges. Certaines fonctions sont utiles, d'autres peuvent être discutables, mais chaque fois qu'on augmente le personnel, ce sont des charges pour la Ville. Peut-être que dans certains domaines, ça se justifie, peut-être que dans d'autres, un peu moins. Mais en tout cas, on doit se poser la question, parce que c'est une charge qu'on augmente sans arrêt. Et le nombre d'employés augmente beaucoup plus vite que la proportion de la population. C'est un problème.

Alors, quand on a des autorités qui se veulent progressistes et qui ont le terme "durabilité" sans arrêt à la bouche, je pense que la durabilité commence aussi par une gestion durable des finances. Trois fois, ce Conseil a accordé des budgets extrêmement déficitaires avec le même genre d'excuses. Peut-être qu'à la 4ème fois, il faut dire stop. Et je vous invite à refuser ce soir ce budget.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.30PR tel qu'amendé est accepté par 47 oui, 31 non et 3 abstentions.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 amendé : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2025 :

	Mouvement financier	Imputations internes	Totaux
Charges	271'543'565	36'135'425	307'678'990
Revenus	262'033'595	36'135'425	298'169'020
Excédent de charges	9'509'970		9'509'970

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le

budget de plus de CHF 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à CHF 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

---

10. PRÉAVIS N° PR24.32PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE EXTRAORDINAIRE DE CHF 200'000.- AU BUDGET 2024 POUR UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL URGENT À LA FONDATION DE LA MAISON D'AILLEURS
RAPPORTRICE : SOPHIE MAYOR, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

En préambule, je souhaite répondre à M. le Conseiller Ruben RAMCHURN qui a posé plusieurs questions au sujet de ce préavis lors de la précédente séance du Conseil communal.

Vous demandiez qui était compétent pour les commissions. Il vous a été répondu que cela était de la compétence du Bureau du Conseil communal.

Vous demandiez également pourquoi il n'y avait pas de commissions ad hoc qui avait été formée au vu du contenu de ce préavis qui comporte notamment des éléments liés à la gestion du musée. Lors de la formation des commissions, le secrétariat du Conseil se borne à lire les articles en fin de préavis afin de savoir quelle commission sera compétente. Dans la mesure où dans ce préavis il s'agit uniquement de voter sur un complément au budget 2024 et rien d'autre, le traitement dudit préavis entre dans le champ de compétence de la Commission des finances. C'est cette dernière qui statue sur les crédits complémentaires au budget. Il n'y avait dès lors pas lieu de former une commission ad hoc pour traiter de ce préavis.

Maintenant, à la question de savoir pourquoi cette demande de crédit complémentaire n'a pas été intégrée au préavis concernant la 2ème série de compléments au budget 2024, je ne peux malheureusement pas y répondre dans la mesure où ce préavis émane de la Municipalité et non du Bureau du Conseil communal.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme MAYOR donne lecture des éléments suivants :

L'important travail d'enquête financière réalisé par la direction ad intérim au printemps 2024 a confirmé que Numerik Games avait pris une place trop importante dans l'équilibre budgétaire, au détriment du musée, tant en termes de volume financier que d'allocation RH.

Le modèle de gouvernance qui a prévalu jusqu'en 2022 a permis à deux personnes de prendre des décisions sans recourir à l'aval du Conseil de fondation. D'importantes dépenses et investissements ont donc été faits sans que le Conseil de fondation puisse réagir. Les changements de gouvernance au sein du Conseil de fondation ont permis de mettre en place un système beaucoup plus horizontal et transparent, qui redonne pleinement à cet organe son rôle de garant de la bonne gestion.

L'audit commandité par le Service des finances de la Ville d'Yverdon a porté sur les procédures financières et la gestion des risques. Parmi les recommandations émises figurent la mise en place d'un plan de trésorerie et la nécessité de faire valider le bouclement des comptes par le Conseil de fondation avant la révision des comptes.

À ce stade, on ne peut pas établir qu'il y a eu gestion déloyale. Il semble qu'il n'y ait pas eu

d'intention de mauvaise gestion, mais une trop grande liberté donnée à la direction et un enchaînement de décisions prises hors de contrôle et de garde-fous, qui ont conduit à cette situation.

La gestion déloyale ne peut être établie que dans le cadre d'une procédure judiciaire. Or, le Conseil de fondation a choisi de ne pas s'engager dans une telle démarche, préférant se concentrer sur la stabilisation financière et l'avenir de la Maison d'Ailleurs.

Le Conseil de fondation, accompagné par le Service de la culture, a pris les choses en main, fait les analyses nécessaires et est en phase de redresser la barre.

Le crédit complémentaire qui est demandé permettra de renflouer la trésorerie et de liquider une dette octroyée en 2024 auprès de la BCV, pour pouvoir aborder 2025 avec les moyens de mettre en place une nouvelle exposition. Sans crédit complémentaire, l'ouverture du musée au public en 2025 est menacée.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Julien WICKI :

L'article 63 sur la récusation prévoit qu'un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter.

Mme CAPT, co-présidente du Conseil de fondation de la Maison d'Ailleurs, et moi-même, co-président, souhaitons donc nous récuser pour cet objet. Nous ne participerons ni au vote ni à la discussion qui s'apprête à commencer.

Le Conseil de fondation a joué la carte de la transparence, avec le Service de la culture d'abord, avec la Municipalité ensuite et avec la Commission des finances enfin. Il reste bien entendu à disposition pour répondre à toute question qui pourrait survenir dans un autre cadre que ce Conseil. Je vous remercie.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je déclare mes intérêts : mon employeur étant cité dans ce rapport, je vais également me récuser, tant pour le débat que pour le vote, comme cela s'est passé lors du vote de la Commission des finances. Je vous remercie.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Ce n'est qu'une erreur de manipulation. Je n'ai rien à dire. Il est beaucoup trop tard pour que je puisse m'exprimer intelligiblement. Merci.

M. le Conseiller Rayan AMMON :

Dans le contexte actuel, il est essentiel de soutenir ce crédit complémentaire pour accompagner la Maison d'Ailleurs dans sa stabilisation financière et dans la mise en œuvre de son nouveau projet triennal, qui replacera la mission du musée au cœur de son action.

Le musée de la Maison d'Ailleurs est l'un des bijoux du patrimoine de notre Ville et il est essentiel de lui redonner l'éclat qu'il a malheureusement perdu ces dernières années, tant au niveau de la qualité artistique que de la gestion financière et humaine, comme le montre le préavis.

Il est important de rappeler que la situation actuelle découle d'une mauvaise gestion de la part de la direction, qui a maintenu des liens peu clairs entre la Maison d'Ailleurs et les Numerik Games, ainsi qu'une gestion humaine problématique, ayant d'ailleurs mené à l'audit pour rétablir un environnement de travail sain.

En outre, la gestion financière douteuse menée à la Maison d'Ailleurs a mené la Maison d'Ailleurs à cette grave situation budgétaire que la Ville doit maintenant combler.

Le Conseil de fondation a aussi souffert d'une gestion trop verticale et peu fonctionnelle, qui a mené à la prise de décisions sans contrôle ni garde-fous. Le nouveau Conseil de fondation a revu son organisation et est actuellement à même de retrouver sa fonction de surveillance de la Maison d'Ailleurs.

Nous apportons notre plein soutien au Service de la culture, au nouveau Conseil de fondation et avons entière confiance dans le nouveau directeur pour mener à bien cette transformation. Le groupe Vert·e·s et solidaires recommande dès lors de voter pour ce préavis.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

En fait, j'avais appuyé au départ sur votre interpellation, enfin, vos explications complémentaires. J'aurais voulu des détails supplémentaires là-dessus, mais comme le débat… je passe donc mon tour. Peut-être que je vous poserai la question directement pour avoir des détails plus précis sur ce point que vous avez. Par contre, je me réserve le droit d'intervenir après sur le sujet qui est maintenant celui de la Maison d'Ailleurs. Voilà, merci.

Mme la Conseillère Françoise PANASCI :

Beaucoup d'entre nous ont eu le plaisir de visiter au moins une fois la Maison d'Ailleurs, spécialement lors d'expositions souvent fort intéressantes. Ce fleuron de la culture yverdonnoise était connu très loin des limites de notre Ville et attirait bon nombre de visiteurs de toute la Suisse et des ressortissants d'autres pays aussi.

Malheureusement, ces dernières années, la situation tant artistique qu'administrative s'est passablement dégradée. Force est de constater que l'ancienne direction n'a pas su redresser la barre avant son départ mouvementé en direction de Lausanne.

Heureusement - et je peux en témoigner en tant que membre de la Commission des finances, qui s'est penchée en détail sur la situation du musée - les perspectives sont désormais meilleures. La direction ad intérim, la nouvelle direction ainsi que le Conseil de fondation se sont attelés à relever ce musée si précieux, très apprécié par toutes les personnes qui ont pu le visiter et à le faire repartir sur des bases saines.

Plein de projets sont à l'étude : quelques belles expositions, même si elles seront modestes au départ - il faut bien recommencer avec une vue réaliste des possibilités -, une remise en état de ce qui est existant, l'espace Jules Verne par exemple et d'autres idées encore.

Nous avons ce soir la possibilité de montrer notre soutien à la Maison d'Ailleurs, l'un de nos fleurons culturels, qui fait tant pour l'image de notre Ville. Cela passe par l'octroi des CHF 200'000.- demandés, indispensables pour tout remettre sur les rails.

Le groupe PS-POP votera en faveur de ce montant et il espère que la majorité du Conseil communal suivra. Merci.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

La Maison d'Ailleurs est un pilier de la vie culturelle d'Yverdon-les-Bains. Pourtant, nous sommes appelés à pallier une crise financière avec des fonds publics. Avant d'engager un montant significatif de CHF 200'000.-, il est de notre devoir d'examiner de près la gestion de cette institution et les responsabilités de ses différents organes, notamment le Conseil de fondation et la nouvelle direction.

Plutôt que de m'attarder sur des accusations de mauvaise gestion de l'ancienne direction, qui restent non prouvées concrètement à ce jour, je souhaite concentrer mon intervention sur trois axes : la responsabilité du Conseil de fondation, la gouvernance actuelle et la recherche de

solutions pour stabiliser durablement la situation financière.

Le Conseil de fondation est chargé de superviser la gestion de l'institution et de veiller à ce que les ressources financières soient utilisées de manière responsable. La crise actuelle révèle une faille majeure dans le devoir de surveillance du Conseil de fondation.

Les éventuels dépassements budgétaires auraient dû être détectés et corrigés bien plus tôt. Pourquoi ces éventuels dysfonctionnements n'ont-ils pas été identifiés à temps par le Conseil de fondation ? Quels mécanismes de contrôle interne existaient et ont-ils été renforcés depuis ?

La consultation du registre du commerce confirme que l'ancienne direction ne disposait pas d'une signature individuelle, mais d'une signature collective. Cela signifie que les décisions financières importantes nécessitaient l'aval d'au moins une autre personne.

Dans ce contexte, il est difficile, voire injuste, de concentrer la responsabilité de la situation actuelle uniquement sur l'ancien directeur. Si la signature était collective, cela implique une responsabilité partagée, notamment par les autres signataires et le Conseil de fondation, qui aurait dû encadrer ces décisions.

Si l'ancienne direction ne pouvait pas agir seule, pourquoi aujourd'hui la responsabilité est-elle presque exclusivement imputée à cette personne ? Quels sont les mécanismes de contrôle interne qui ont permis de telles dérives, malgré la nécessité d'une signature collective ?

La demande actuelle de CHF 200'000.- repose en grande partie sur un plan de redressement qui nécessite encore des ressources publiques importantes. Accorder ce crédit sans conditionnalité ni garantie risque de poser un précédent, avec le danger d'une dépendance accrue aux subventions communales. Pourquoi ne pas conditionner ce crédit à la mise en œuvre d'une stratégie claire et mesurable de diversification des sources de financement, incluant des engagements concrets en matière de recherche de fonds privés ?

Une question fondamentale se pose : est-il réellement judicieux de confier CHF 200'000.- supplémentaires aux mêmes personnes, ce même Conseil de fondation, qui a montré par le passé un certain manque de rigueur ou d'intérêt dans la surveillance de la gestion de l'institution ?

Nous attendons des réponses claires et des engagements fermes afin que cette situation ne se reproduise plus. Je vous remercie.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Le musée de la Maison d'Ailleurs doit être soutenu, c'est une évidence.

Encore une fois, la Municipalité nous demande de voter un crédit complémentaire de CHF 200'000.- pour faire face à une situation critique. Nous ne connaissons pas tous les chiffres qui ont conduit à cette situation. Nous ne savons pas ce qui s'est réellement passé, même si sa gestion financière n'a vraisemblablement pas été optimale ces dernières années.

Nous avons peu d'informations sur les raisons qui ont conduit à cette situation, au même titre que le manque - je dirais même l'absence totale - de reconnaissance de responsabilité du Conseil de fondation dans cette affaire. La seule chose que nous avons entendue à ce sujet, ce sont des accusations de gestion déloyale et moult griefs et reproches dans un inventaire à la Prévert à l'encontre de l'ancienne direction.

Alors, mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que les caisses du musée sont complètement et à ce point, vides aujourd'hui ?
- Y a-t-il autant d'urgence et péril en la demeure, ou ne pouvons-nous pas attendre le début de l'année prochaine pour refinancer cette institution ? Au moment où nous nous serons prononcés sur les augmentations demandées pour le Castrum et les Numerik Games,

festival qui était étroitement lié au musée, pour avoir enfin une vision d'ensemble ?

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Nous saluons les efforts réalisés par les personnes concernées pour maintenir la Fondation de la Maison d'Ailleurs à flot et trouvons évidemment que cette entité doit continuer d'exister et de rayonner, tant au niveau communal, national qu'international, même si cela doit passer par un tel soutien financier.

La Maison d'Ailleurs est une véritable vitrine pour notre Ville et il serait dommage qu'elle disparaisse. Le plan de redressement indiqué dans le préavis nous semble cohérent et aller dans la bonne direction.

Nous émettons simplement le vœu que cette fondation ne soit pas totalement subsidiée par la Ville, mais que des efforts soient faits pour trouver d'autres sources de financement. Nous soutiendrons cette demande de crédit complémentaire extraordinaire. Merci.

Demande de renvoi

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, nous entendons beaucoup de choses différentes, mais j'étais quand même très surpris par les premières interventions qui sont venues de gauche, où finalement quelqu'un qui intervient au nom du groupe pour nous dire que le musée aurait perdu son éclat. Je ne sais pas à quel moment le musée a perdu son éclat, mais nous avons quand même, ces dernières années, plusieurs expositions que beaucoup de gens sont allés voir et ont prôné comme de belles expositions.

On a un Conseil de fondation qui est extrêmement politique et qui a très peu changé. Quand on parle de "nouveau Conseil", il a très peu changé et c'était à peu près il y a deux ans qu'il y a juste deux des membres qui ont changé. Donc, c'est difficile de parler d'une mauvaise gestion qu'on imputerait à la direction, tandis qu'on dirait que le Conseil n'a rien à se reprocher.

Malheureusement, dans cette affaire, je crois qu'on essaie de charger une personne qui est une des seules à ne pouvoir se défendre. Et je pense que si les commissions voulaient faire un véritable travail exhaustif et comme il faut, eh bien il aurait fallu le rencontrer aussi. Et je pense que c'est ce qui devrait être fait. C'est pour ça que je demanderai un report, pour l'instant, de ce vote, formellement, selon le règlement du Conseil. Je pense qu'il faut le faire à la nature des éléments qu'on a appris dans la presse, notamment dans l'article de L'Illustré, qui montre que, du côté du Conseil de fondation, il est bien possible que des gens aient menti.

Ce qui est grave, puisque nous avons carrément, selon certains éléments qui semblent... qui sont contredits, certaines affirmations, notamment aussi sur l'utilisation de fonds. Visiblement, il y aurait eu des emails, des consignes qui auraient été données clairement à la direction par des membres du Conseil de fondation. À voir lesquels, est-ce que c'est des gens qui sont nommés de représentation politique ?

Il faut tirer ce genre de choses au clair et donc je pense que nous devons, avant de jeter beaucoup plus d'argent et en se mettant tous d'accord que le bouc émissaire parfait est la personne coupable sur laquelle on doit charger, je pense qu'on doit creuser cette affaire plus en détail. Et donc je demande un report pour l'instant.

Sachant qu'un des gros reproches qu'on a faits dans cette affaire, c'est notamment d'avoir, finalement, diversifié les revenus, eh bien je pense que c'est peut-être justement quelque chose qu'on devrait citer en exemple dans la situation actuelle, d'avoir réussi à diversifier des revenus.

Je m'étonne aussi, par exemple, qu'on ait trouvé malin de fermer un magasin dont les loyers sont encore dûs avant les fêtes de fin d'année, les périodes qui rapportent beaucoup. C'est étonnant. Il y a beaucoup de choses qui doivent être creusées de manière plus profonde. Et donc je pense qu'il est trop tard et que ce n'est pas le bon moment pour traiter ce sujet. Je demande le report. Merci.

Vote s/prolongation de séance au-delà de minuit

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Avant de voter sur le report, il est 23h56, donc je vais vous faire voter sur l'article 88, alinéa 1, de notre règlement, qui stipule : « Sur décision de la majorité des membres présents, le Conseil peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent. »

La prolongation de séance est acceptée à la quasi-unanimité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Vote s/renvoi du PR24.32PR à la prochaine séance

Le renvoi du PR24.32PR est refusé par 59 non, 8 oui et 4 abstentions.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

J'aimerais répondre à certaines interventions au nom de la Commission des finances, qui a traité ce préavis.

Nous avons reçu un préavis très complet, avec des annexes très complètes. Nous avons, en Commission des finances, entendu une délégation municipale importante, constituée de gens du Service de la culture et du Conseil de fondation, qui ont répondu à toutes nos questions.

Les questions de gouvernance, dont il est question... Du point de vue de la Commission des finances, de ce qu'elle a compris, je vous renvoie au rappel des éléments chronologiques qui font partie de notre rapport souligne le fait que le modèle de gouvernance du Conseil de fondation jusqu'à 2022 permettait des prises de décision à deux personnes, avec une signature collective, sans que le Conseil de fondation en entier puisse réagir et même le savoir.

C'est vraisemblablement ce qui a posé énormément de problèmes et qui a conduit à cette situation que l'on regrette aujourd'hui et que l'on doit corriger. Suite à l'audit, un des changements qui a été fait en premier, c'est la réorganisation de ce Conseil de fondation et de son type de gouvernance, qui est devenu beaucoup plus horizontal. Cela a permis à ce Conseil de fondation de pouvoir jouer pleinement son rôle de garant de la bonne gestion, en ayant connaissance des engagements de l'institution pleinement et de pouvoir y réagir et mettre son nez vraiment dans les affaires courantes. Ce qui, de ce qu'on a compris, n'était pas possible auparavant.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je vais essayer de rassembler les questions en quatre chapitres. Tout d'abord, peut-être une lecture de la situation, dérouler un petit peu un rappel de certains éléments, qui répondent aux questions autour du contrôle qui s'est fait à l'interne etc. Deuxièmement, les questions autour de : est-ce qu'on peut attendre ? Est-ce que les caisses sont vides ou est-ce qu'on peut conditionner ? Cette question de l'attente, donc. Le troisième point, c'est la confiance au Conseil de fondation. Et le quatrième, plus anecdotique mais quand même, autour du magasin.

Alors peut-être, autour de la situation et de l'explication de toute cette problématique, je suis un petit peu obligée de revenir dans la timeline, année après année et ce qui s'est passé avec un degré de détail un peu plus élevé que ce que vous avez trouvé, qui était très bon aussi, dans le rapport de la Commission des finances.

En 2021, des problèmes sont soulevés par l'article du Blick, avec des mises en cause de problèmes RH et institutionnels. La Ville demande alors au Conseil de fondation de lancer un audit, cofinancé et copiloté. Le Conseil de fondation l'accepte après plusieurs mois de discussion. À noter, qu'en amont de cette crise, la Ville avait régulièrement interpellé le Conseil de fondation sur des problématiques qui lui étaient amenées, mais peu de choses avaient été faites jusque-là.

En 2022, on travaille sur l'audit. Un crédit complémentaire de CHF 20'000.- est demandé, notamment pour cofinancer cet audit du côté de la Ville et de la Maison d'Ailleurs. Les résultats de l'audit tombent en juin. Une communication au grand public est faite entre la Municipalité et le Conseil de fondation. Là, il y a une réorganisation du Conseil de fondation dans la foulée. La Municipalité nomme de nouvelles personnes auprès du Conseil de fondation, a fait des lettres de mission et a cherché de nouvelles compétences. Quatre nouvelles personnes rentrent dans ce

Conseil de fondation, ce qui représente presque un renouvellement à moitié.

En septembre, un litige avec un mandataire prend du temps au Conseil de fondation. Un crédit complémentaire est d'ailleurs passé devant le Conseil communal pour CHF 50'000.-. À la fin de l'année, il y a le départ de l'administrateur. On nous présente un budget déficitaire avec différentes mesures qui sont ensuite prises en matière RH pour rééquilibrer ce budget. Il y a une augmentation de la subvention, avec des conditions fixées par la Municipalité, dont un audit financier, un audit qui est lancé en 2023, parallèlement au travail sur la nouvelle convention. Depuis ce moment, des plans de trésorerie précis et des pointages financiers sont également demandés par le Service de la culture.

En 2023, au printemps, le Conseil de fondation découvre un endettement dans les comptes, prend des mesures et sort de la situation de surendettement. Un audit financier, comme je l'ai dit, est réalisé par une fiduciaire externe et suivi par le Service des finances de la Ville.

En automne 2023, il y a l'annonce du départ de l'ancienne direction de Marc ATALLAH et la séparation rapide entre la Maison d'Ailleurs et Numerik Games, avec de grandes restructurations de postes.

À la fin de l'année, le Conseil de fondation subit alors une crise de liquidité et reçoit un budget déficitaire. Là, la situation devient très tendue et une analyse poussée est faite, notamment par la direction ad interim, sur demande du Conseil de fondation. Je reviendrai sur cette analyse qui a été faite à ce moment-là après ces éléments temporels.

En toute fin d'année 2023, on reçoit les résultats de l'audit financier. Cet audit dit qu'il existe des contrôles financiers pour de nombreux processus : le budget, le bouclement, le paiement des salaires, le suivi des liquidités. Mais il manque plusieurs éléments. Par exemple, les comptes soumis seulement après révision au Conseil de fondation, alors que ceux-ci devraient les valider avant. Il n'y a pas de règles formelles sur l'engagement des dépenses. Elles existent informellement, mais rien de concret. C'est peut-être là, finalement, le nœud du problème. Autre problème : il y a un risque de surendettement qui n'est pas suivi par un contrôle formel et pas d'intégration des dettes dans le plan de trésorerie de la Fondation. La Ville demande et le Conseil de fondation le fait bien évidemment, la mise en œuvre des mesures de l'audit.

Pendant ce temps-là, plusieurs versions successives d'une nouvelle convention sont discutées. Mais, au vu de l'ampleur des problématiques rencontrées par l'institution, la finalisation de cette dernière est mise en standby, en attente notamment d'une meilleure vision sur les problématiques rencontrées, car il était impossible pour toutes et tous de signer quelque chose à ce stade-là.

Et puis, en 2024, l'investigation profonde et les résultats nous sont montrés.

Alors, si on peut faire le résumé des découvertes ou de la lecture après coup, quand on refait le match, après analyse, on s'aperçoit que la Maison d'Ailleurs vivait, depuis les deux dernières années, au-dessus de ses moyens. Ses charges fixes étaient trop élevées par rapport à ses recettes moyennes annuelles. Les choses étaient particulièrement intenses en 2023, à la fin 2023. On peut aussi dire que l'audit de 2022, le premier audit, a révélé des fragilités dans les procédures internes, dans la gouvernance et a énoncé 30 recommandations à l'attention du Conseil de fondation, qui mettait en place ces recommandations parallèlement à la gestion de crises multiples. Parce que c'est aussi bien là le problème : ce sont les crises multiples qui se sont enchaînées par la suite. Le terrain n'était pas assez stabilisé et pas prêt à gérer ce qui allait venir, ce qui allait lui venir en pleine face, j'ai envie de dire. C'était un terrain mis à nu, en reconstruction, qui n'était pas armé pour déceler cette crise financière qui est survenue essentiellement en 2023 et qui s'est révélée de manière abrupte suite au départ de l'ancienne direction.

De manière plus générale, les difficultés constatées sont aussi symptomatiques des profonds changements à l'œuvre dans le secteur de la culture. Les problèmes financiers sont partagés par de nombreuses institutions culturelles locales et pas qu'à Yverdon. Ça, c'était pour le contexte.

Maintenant, la question de savoir : est-ce qu'on peut attendre ? Est-ce qu'on peut conditionner ?

Est-ce qu'on peut attendre cette commission Numerik Games, Castrum, qui n'a, à part ça, rien à voir avec la Maison d'Ailleurs ? Mais non, on ne peut pas attendre. Parce qu'il y a un besoin financier pour couvrir le budget. C'est véritablement cette demande qui vous est faite pour compléter le budget et les comptes de la Maison d'Ailleurs. Donc non, cette décision doit être prise maintenant, elle ne peut pas être reportée. Je crois aussi et ça a été dit, que la Commission des finances a fait son travail d'investigation sur ces éléments-là et que ce travail-là ne peut pas être reporté à un autre temps, à une autre commission d'ailleurs.

Quant à la question de donner aux mêmes personnes cette confiance autour de cette subvention, la Municipalité, on est convaincue. Tout d'abord, j'aimerais rappeler que le Conseil de fondation a changé presque pour la moitié et a pu avoir en son sein de nouvelles compétences dans différents domaines. Les choses ne sont aussi finalement pas véritablement les mêmes qu'avant. Maintenant, le travail est défriché. Le Conseil de fondation a d'ailleurs montré complètement patte blanche en fait sur tous les dysfonctionnements. Il a une connaissance fine de tout ce qui s'est passé. Là, je vous fais un résumé, mais il y a véritablement une connaissance très pointue des problèmes, jusqu'au contrat d'assurance des imprimantes. Véritablement, nous sommes face à un partenaire qui sait où il en est. Et là, la Municipalité, en est pleinement consciente, elle fait confiance à ce Conseil de fondation qui s'est emparé véritablement du problème et je le dis de manière forte.

Et puis, il y avait cette question, c'était la dernière : est-ce qu'on ne devrait pas garder le magasin alors qu'on pourrait faire plein de bénéfices, notamment en vue des fêtes ? Eh bien non, le magasin était déficitaire. Il était déficitaire depuis de nombreux mois. C'était d'ailleurs une décision qu'a prise le Conseil de fondation récemment, dans une analyse là aussi beaucoup plus fine sur l'apport de ce magasin, qui au final nous coûtait plus qu'il ne nous donnait de finance. Voilà, pour répondre aux différentes questions, je l'espère.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je pense qu'il faut un peu se concentrer aujourd'hui sur ce que l'on nous demande. Ce que l'on nous demande aujourd'hui, c'est une charge supplémentaire, ou une subvention supplémentaire, de CHF 200'000.- pour assurer le futur. Je ne pense pas qu'il faille passer ici des heures à analyser le passé, à établir les responsabilités. Je ne pense même pas que ce soit notre rôle. Concentrons-nous sur le futur.

Est-ce que nous sommes convaincus que ces CHF 200'000.- donnent une chance à la Maison d'Ailleurs de survivre et de continuer ? C'est ce sur quoi la Commission des finances s'est penchée. On a fait une analyse. Normalement, je ne suis pas le dernier à m'énerver quand il y a des subventions supplémentaires qui arrivent. Et là, malgré tout, je suis convaincu de ce qui a été fait.

Il y a un travail de fond qui a été fait maintenant pour assainir la situation, pour couper les branches mortes, pour essayer d'assurer un futur à cette Maison d'Ailleurs. Alors, ne nous voilons pas la face, tout n'est pas gagné d'avance. Ces CHF 200'000.-, il restera quand même un gros travail à faire. On est un peu comme dans une start-up : il faut investir cet argent et il faudra redémarrer, il faudra que tout fonctionne.

Mais moi-même et la Commission des finances, je crois qu'on a été favorablement impressionnés par le travail qui a été effectué, le travail d'assainissement. Et je pense sincèrement qu'avec ces CHF 200'000.-, la Maison d'Ailleurs peut avoir un futur. Et donc, je vous invite à l'accepter et à vous concentrer sur ce qu'on vous demande.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je suis heureux de savoir que la Municipalité fait confiance au Conseil de fondation et donc qu'elle se fait confiance à elle-même, puisque, en fait, elle est la seule personne du Conseil de fondation qui, ce soir, peut s'exprimer, les autres étant récusées, mais qu'elle a cette double casquette qui permet d'avoir quand même un représentant du Conseil de fondation qui s'exprime ici.

J'aimerais savoir, c'était surprenant d'apprendre, ce qui est affirmé, que deux personnes contrôlaient tout dans ce Conseil pendant tant d'années. Qu'en est-il des PV du Conseil de

fondation ? Ces décisions ont dû être marquées à certains moments dans des PV. Comment est-ce que les membres du Conseil de fondation ne se sont rendu compte de rien et n'ont rien dit pendant toutes ces années ? Et soudainement, quand les deux personnes incriminées ne sont plus là, on nous explique qu'elles décidaient tout elles-mêmes. C'est quand même un peu étonnant. J'aimerais savoir et ce serait peut-être intéressant, si les commissions ont pu consulter ces PV pour établir ça.

Quant à la gestion d'un magasin, vous savez, dans ce domaine, il y a d'autres magasins qui marchent très bien et il y en a un qui a ouvert récemment à Yverdon. C'est un domaine où on fait la majorité du chiffre et des bénéfices pendant les fêtes de fin d'année. Mais si on arrête de commander et qu'on ne fait plus aucun stock à ce moment-là, évidemment, le chiffre d'affaires tombe et on passe en déficit. C'était un peu étonnant de couper, sachant que, d'après ce que j'ai entendu, le loyer est toujours dû. Et donc, ne pas profiter justement de faire l'essentiel des revenus qu'on fait sur une année, qui se font pendant la période de Noël et fermer avant les fêtes, c'est extrêmement étonnant. Je comprends que certains voulaient que le musée ne soit vraiment plus qu'un musée. C'est une vision différente de celle d'avant, qui était plus entrepreneuriale. Cet argument, je le comprends. Merci.

M. le Municipal Christian WEILER :

Je voulais rassurer le Conseiller RAMCHURN sur le nouveau Conseil. La Municipalité a pris les éléments nécessaires pour suivre ce dossier de manière très stricte. Je décline mes intérêts : je siège, au nom de la Municipalité, au Conseil de fondation. J'ai une certaine habitude des fondations et je peux vous dire que la gouvernance appliquée maintenant est tout à fait conforme à ce qu'il faut faire dans une fondation saine. Le travail est suivi.

Comme le dit le Conseiller ROQUIER, je crois que maintenant, il faut aller de l'avant pour mettre ce fleuron de notre culture sur de nouveaux rails. On doit donner ce coup de pouce pour que la situation soit assainie. Je salue le très gros travail qui a été fait par le Conseil de fondation et sa présidence, notamment Mme Hirsch, qui a vraiment mis les mains dans le cambouis, comme on dit, pour aller regarder tout au fond de ce qui est possible et trouver la meilleure manière d'aller de l'avant.

C'est toujours facile de critiquer ce qui s'est passé avant. Cela s'est passé dans un contexte qui était celui du contexte-là et même si on est dans une situation difficile aujourd'hui, on peut aussi saluer le travail de l'ancien directeur, qui a amené ce musée à un niveau quand même très intéressant. Malheureusement, la fin se finit mal sur des éléments financiers. Il est vrai que les dernières expositions n'ont pas amené aux attentes, qui auraient du permettre de l'équilibrer.

Je rappelle également que la Municipalité a dû soutenir Numerik Games dans ses aspects financiers qui était alors une institution qui pouvait probablement prétendre à être un soutien pour la Maison d'Ailleurs, mais à la place d'être un soutien, elle a plutôt été une difficulté majeure dans la gestion des ressources humaines.

Comme vous l'avez dit, pour avoir un magasin, il faut des ressources humaines, du matériel et du stock. Cela veut dire qu'il faut investir dans des situations compliquées et très difficiles, avec des rapports qui étaient peu probants.

Je pense que le Conseil de fondation a fait les bonnes choses. La Municipalité n'est pas aveugle, puisqu'elle a mandaté le Service de la culture et son Service financier pour suivre de près les opérations, avec les représentants qui sont là-bas, avec la lettre de mission que nous avons dans ce sens, nous allons œuvrer dans ce sens. Je pense que c'est maintenant le moment de donner ce coup de pouce et d'aller de l'avant. Je vous encourage à soutenir cette proposition.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Oui, moi aussi, pour répondre à M. le Conseiller Ruben RAMCHURN. Vous posez la question en référence au passé, à l'ancien Conseil de fondation, mais enfin, dans les PV, est-ce qu'on peut mettre notre nez pour savoir qui décidait ?

En fait, ce qu'on vous dit, c'est que les décisions ne se prenaient pas forcément dans le Conseil de fondation. Elles ne se retrouvent donc pas forcément dans certains PV. Et là, il n'y a pas besoin de faire une lecture complète de tous les PV. L'audit de 2022 le montre, le prouve. Et d'ailleurs, tant le Conseil de fondation que la Municipalité ont été totalement alignés dans cette volonté de transparence, en vous donnant accès aux différentes recommandations de l'audit que vous trouvez en annexe du préavis.

Dans ces recommandations, il y en a une, la numéro 6, qui dit justement qu'il faut des règles internes, des règlements de qui décide quoi entre la direction, la présidence, le bureau éventuellement d'un Conseil de fondation et le Conseil de fondation et c'est effectivement ça que pointait l'audit. Donc, pas besoin de relire tous les PV pour savoir qui décidait quoi, l'audit l'a déjà pointé. Voilà, pour vous répondre.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.32PR est accepté à la quasi-unanimité et quelques abstentions.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un complément au budget 2024 représentant une augmentation de charges de CHF 200'000.- est accordé à la Municipalité

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2024, comprenant la 1ère série de crédit complémentaire de CHF 672'900	9'670'605
Charge supplémentaire extraordinaire	200'000
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	9'870'605

---

11. PRÉAVIS N° PR24.31PR

CONCERNANT LA 2E SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2024
RAPPORTRICE : MME SOPHIE MAYOR, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme MAYOR donne lecture des éléments suivants :

Les crédits complémentaires sont, par nature, des montants extraordinaires, non prévisibles et non portés au budget. Il semblerait qu'avec la nouvelle manière de construire le budget par enveloppe, par dicastère, couplée au passage sur MCH2, les poches de réserve se soient réduites au sein des services, qui ont repensé leur équilibre budgétaire global au plus juste.

Un montant de CHF 257'300.- est à mettre sur le compte des obligations RH statutaires. 2024 est une année où le nombre de congé maternité est important. Nous l'avions déjà relevé dans notre précédent rapport et le constatons à nouveau ici. Nos sincères félicitations réitérées aux nouveaux parents.

Quelques remplacements pour accidents ou maladies impliquent des remplacements longs. La

mise à jour de TimeAS, le système de décompte des heures, a en outre nécessité un traitement urgent et non prévu avant sa bascule sur sa nouvelle version, prévue au budget 2025.

La Municipalité a validé de nombreux crédits complémentaires, en regard d'économies réalisées par les services concernés sur d'autres lignes de compte et/ou parce qu'ils sont ou seront, tout ou partie, compensés. La Commission des finances regrette le manque d'information à ce sujet et invite la Municipalité et les Services des finances à imaginer une solution pour que les transferts des charges, qui permettent des économies ou des compensations, soient indiqués et chiffrés.

24 nouvelles places en UAPE ont été créées à Chamblon, pour un montant excédentaire au budget de CHF 126'850.-. Ce montant est en partie compensé par la participation des autres communes de l'Entente scolaire, pour un montant de CHF 70'420.- et on le retrouve dans le budget 2025.

Un montant de CHF 341'000.- était nécessaire à l'entretien des bâtiments. Il s'agit du remplacement de stores abîmés par les tempêtes de bise sur les écoles, d'une chaudière et d'un lave-vaisselle professionnel qu'il a fallu remplacer, ainsi que de rénovations d'appartements lors de changements de locataires. Ces montants, de nature extraordinaire, ne peuvent pas être prévus au budget.

Un montant cumulé de CHF 142'000.- a permis de renforcer la gestion technique du TBB. Je ne reviens pas sur ce sujet, Mme la Co-syndique en a parlé tout à l'heure.

Le déménagement du Service de la culture a nécessité une dépense extraordinaire de CHF 46'500.-. Des montants avaient été mis au budget pour cela en 2023, sans être dépensés pour cause de retard dans la mise à disposition des locaux par le bailleur. Par ailleurs, ce retard a permis une économie de CHF 90'000.- de loyer non dépensé. Cette dépense extraordinaire est donc largement compensée.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et de mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté par 60 oui, 7 abstentions et 1 non.

Discussion sur article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté par 59 oui, 7 abstentions et 3 non.

Discussion sur l'ensemble du préavis

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Tout comme la COFI, nous sommes surpris par ces compléments au budget 2024, qui nous semblent très élevés.

Le montant représente d'ailleurs presque le double de la première série de compléments au budget. Les crédits complémentaires doivent rester extraordinaires et il ne faut pas que cela devienne une habitude de passer des sommes supplémentaires de cette façon.

Il nous semble, à nous PLR, que plus nous avançons dans la législature, plus nous dépensons de l'argent. Et nous trouvons qu'il est plus que temps que la Municipalité ne travaille pas seulement à

dépenser de l'argent, mais qu'elle travaille aussi à trouver des sources de revenus également.

Nous ne faisons qu'octroyer de l'argent par-ci, par-là et nous dénonçons fermement cette folie des dépenses. À une grande majorité, nous nous opposerons de façon générale à ce préavis. Merci.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.31PR est accepté par 49 oui, 14 abstentions et 6 non.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2024, représentant au total une augmentation de charges de CHF 11'191'035.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2024	8'997'705
Plus augmentation des charges nettes 1ère série	672'900
Crédit complémentaire extraordinaire Maison d'Ailleurs	200'000

	Modification des charges	Modification des revenus
1. Administration générale	91'200	
2. Finances	22'000	
3. Sport et bâtiment	485'600	
4. Mobilité, Travaux et environnement	151'500	
5. Jeunesse et cohésion sociale	174'550	70'420
6. Sécurité publique	119'000	
7. Urbanisme, RH, Culture et durabilité	347'000	
	1'390'850	70'420

Charges supplémentaires	1'320'430
Excédent de charges selon budget et crédits	11'191'035

complémentaires

---

12. INTERPELLATIONS, SIMPLES QUESTIONS ET VŒUX

12.1

Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon)

Question reportée.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

12.2

Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (L'opération LEO)

Nous venons de recevoir une information par l'infolettre, nous disant qu'on allait tenter une expérience en triant mieux les plastiques et nous avons reçu également un sac de 35 l. pour pouvoir commencer l'aventure.

Alors, j'ai eu immédiatement deux réflexions antagonistes. La première, c'est que c'était de la durabilité et que ça méritait d'être encouragé. Puis, la deuxième, c'était le côté pratique.

Il se trouve que j'ai écouté M. le Syndic l'autre soir, qui parlait d'un modèle dans lequel nous étions à l'heure actuelle, qui est arrivé un peu au bout de son existence. Et je me suis dit qu'effectivement, il y a des choses qui sont dans la durée et que même quand quelque chose arrive au bout, on ne fait pas les changements si vite que ça.

Je m'explique : on a des cuisines qui sont construites et qui sont, en principe, faites pour 20 ans. Et, dans ces cuisines, il y a un coin poubelle. Puis, le coin poubelle, il y a un sac poubelle. Et puis, à côté, souvent, on a quelque chose pour les biodéchets. Et je me suis dit qu'en nous envoyant un sac de 35 l. qu'on ne saura pas où placer, on aurait eu meilleur temps de nous offrir des petites boîtes pour qu'on puisse mettre ces plastiques au moment où on les triait. Mais au-delà de ce problème, parce que c'est quand même intéressant d'imaginer qu'on va mieux trier le plastique, ça me renvoie à mon intervention de tout à l'heure concernant le compte des déchets.

Parce qu'en fait, si on trie mieux ses déchets, on va soustraire du poids des sacs. Le plastique qui n'est peut-être pas très important, mais ça va quand même faire diminuer le tonnage déterminant, comme on dit. Et dans le budget, on augmente la part qu'on imagine des sacs taxés, alors qu'en fait, ça rapportera moins. Alors, je me pose la question, effectivement, du bénéfice de toute cette opération.

Ça n'est qu'un essai, mais je n'ai pas l'impression qu'on a réfléchi absolument à tous les aspects de la question. Mais peut-être qu'on va pouvoir me répondre maintenant et qu'on va être complètement gagnants. Je vous rappelle quand même que si nos sacs taxés, à l'heure actuelle, peuvent être incinérés, ils le sont en partie parce qu'ils comportent des plastiques. Et tout le monde dit que s'il n'y avait pas ces plastiques, ça coûterait beaucoup plus cher pour les incinérer. Alors maintenant, si on les sort des sacs, pour les mettre dans d'autres sacs… Je veux dire aussi une chose, c'est que M. le Syndic nous rassure en disant que ça n'augmenterait pas la taxe des déchets. Ce que je veux bien croire, parce que cette taxe des déchets n'est pas encore calculée. Il faudra le faire après. Ça me semble une curieuse opération, tout ça.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je vais essayer de répondre brièvement. La Municipalité a souhaité lancer un nouveau projet. C'est une phase pilote pour essayer de récupérer au mieux les sacs plastiques ou les déchets plastiques, parce qu'il y en a encore trop. Il y en a encore trop, souvent dans les supermarchés et on ne peut pas non plus faire en sorte qu'il n'y en ait plus. Donc, on doit vivre au quotidien avec ces déchets plastiques.

Étant donné qu'on a été approché par une entreprise de Grandson, pour récupérer les sacs plastiques et qu'on peut le faire avec le partenariat de STRID, la Municipalité a souhaité se lancer dans cette aventure. Essayer, pour voir si d'ici une année, le bilan est positif, s'il y a une réduction du nombre de déchets plastiques. À l'issue de cette année, on verra s'il y a un accrochage fait avec les habitants, si ça fonctionne ou si cela ne fonctionne pas. On fera aussi un bilan intermédiaire en milieu d'année pour voir si vraiment ça marche.

Il y aura une récolte des sacs LEO mensuellement, une fois par mois, sur inscription. Vous aurez la possibilité de le faire via Internet ou par téléphone. On verra aussi quels autres points de collecte on peut améliorer ou rajouter pour faciliter la récupération des déchets plastiques, au quotidien ou mensuellement.

Les sacs plastiques LEO sont un peu moins chers que les sacs STRID. L'idée n'est pas de créer de la concurrence, mais juste d'essayer de mettre de côté le plastique pour le récupérer au mieux, pour qu'il soit recyclé ou revalorisé et essayer de sortir un peu ce plastique de notre quotidien. Voilà. Je vous remercie.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous remercie pour ces explications-là, il n'empêche que j'ai quand même posé la question. On a une augmentation au budget qui est prévue des rentrées de sacs taxés. Et comme c'est calculé sur les tonnages déterminants et que nous ne modifions pas, pour l'heure, le prix du sac taxé à CHF 1.95, il me semble qu'il y a quelque chose de contradictoire là-dedans. Je fais juste la remarque. On verra l'expérience.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

12.3 **Une question de M. le Conseiller Bladimir MENESES (Existe-t-il un moyen de prendre des mesures d'urgence pour pouvoir lutter contre la précarisation ?)**

Je pense que, par considération pour vous toutes et tous, je vais reporter la question à la prochaine fois. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Vœux de la Présidente

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Encore un petit peu de patience, quelques petites minutes pour les vœux de fin d'année.

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,
Chères citoyennes et chers citoyens yverdonnois,

Alors que l'année tire à sa fin, il est temps de marquer une pause et de jeter un regard sur le chemin parcouru ensemble.

Cette période de fête est une parenthèse précieuse, une occasion de réflexion et surtout de rapprochement. Malgré nos différences et nos points de vue qui peuvent être divergents, nous avons toutes et tous un point commun : celui de faire partie de cette belle Ville qu'est Yverdon-les-Bains.

Il est important de mettre de côté, ne serait-ce qu'un instant, nos divergences et de privilégier ce qui nous unit : l'esprit de partage, d'entraide et de solidarité.

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de se retrouver et de passer du temps entre amis, en famille ou avec celles et ceux qui croisent notre chemin. C'est aussi l'occasion de se remémorer des

souvenirs de nos proches qui nous ont quittés, qui sont et seront toujours dans nos cœurs.

J'aimerais profiter de cet instant pour remercier chacune et chacun d'entre vous. Merci pour votre engagement, votre travail et votre dévouement.

Je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus chaleureux pour cette fin d'année. Que cette période soit pour vous toutes et tous un moment de repos, de joie et de repas copieux.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une nouvelle année placée sous le signe de l'apaisement.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Vœux de la Vice-syndique

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Alors, je crois qu'il est d'usage, pour les vœux de fin d'année, de se lever, ce qui me permet aussi, de rendre mon corps un peu plus tonique.

Je savais qu'on allait finir tard et je me suis dit qu'il fallait que j'aie un petit quelque chose à vous donner à « manger » ou, à avoir un peu de votre attention. C'est pourquoi, plutôt que de faire un discours, je me suis dit que j'allais vous proposer une sélection de livres pour vos cadeaux de Noël. On n'est pas Municipale de la culture pour rien, mais je vais faire vite, je ne vais pas tout vous lire mon discours, mais vous verrez que je ferai des liens avec notre actualité.

On commence par un livre offert par un ami : Humanité, une histoire optimiste de Rutger Bregman, un Hollandais. L'idée ici est de trancher sur la question : est-ce que l'homme est bon ou mauvais ? Clairement le livre penche pour le bon, au contraire de ce que l'on pourrait croire dans notre culture. D'ailleurs, je voulais vous proposer de nous concentrer sur deux nouvelles positives. On dit souvent que dans notre Conseil communal, les choses sont rudes. Rappelons-nous qu'il y a l'alliance – j'ai pris que deux exemples, mais il y en a certainement plusieurs - l'alliance des femmes politiciennes transpartisanes et puis aussi - ok, là, c'est un peu de l'autopromotion - votre Municipalité, qui sort un préavis sur le parking, soutenu par tous ses membres, sur un objet effectivement assez épineux.

Le deuxième livre : Les ingénieurs du chaos de Giuliano da Empoli. C'est un livre qui traite de l'analyse de la construction des discours populistes à la Trump, à la Bolsonaro, à la Salvini qui jouent sur les coups d'éclat, la manipulation et la polémique sur les réseaux sociaux, notamment sur TikTok. Voilà, je pose ça là. Ça explique comment déjouer ces discours-là.

Troisième livre : La Suisse de A(rbon) à Z(oug). Un livre qui se concentre non pas sur les métropoles suisses, mais sur toutes ces petites et moyennes villes, avec un texte d'analyse de Pierre DESSEMONTET dedans. Alors, vous direz « fayote » ? Mais non, je vous dis « amie ». Je me réjouis de le lire à Noël, parce que je ne l'ai pas encore lu. Je dois avouer, avec un petit mot de Pierre dessus, je dois avouer que c'est un livre qui doit résonner pour nous, parce qu'on apprend, on va apprendre en le lisant, parce que j'ai lu quand même le résumé en me préparant, que les villes, la Suisse se fait dans ces villes moyennes, plus tant dans les métropoles. Et ce qui nous incombe une certaine responsabilité dans la qualité du développement de notre Ville.

Et puis, un livre que vous avez certainement vu passer : D'écrire ma ville : Yverdon-les-Bains. 80 citoyens et citoyennes d'Yverdon ont écrit sur leur Ville avec des anecdotes. Et là aussi, ça continuera à nous pousser à aimer notre Ville, mais aussi à œuvrer pour son développement.

Peut-être qu'à Noël, vous aurez la chance de lire une histoire à un enfant, à votre filleule ou à votre fils ou fille, ça c'est le livre Nickel le Teckel. C'est le livre préféré de ma fille que je vous conseille aussi, un livre autour de la bienveillance et des gens différents, parce que c'est un chien un peu différent. Mais, derrière, ça nous rappelle pourquoi nous faisons toutes et tous de la politique, c'est ce qui nous rallie tous c'est pour les générations futures et la vision que nous avons du futur.

Et puis, le dernier livre m'a été offert par Lydia GUZZARDI, qui travaille au JECOS, c'est un livre qui était sur le bureau de Jean-Claude RUCHET, d'Amélie Nothomb, Biographie de la faim. L'idée

m'est venue de citer cette collaboratrice, parce que je trouvais que c'était très beau, ce livre, c'est tout un symbole, ce titre : La faim du Japon, l'appétit pour la lecture, la faim qui quitte le corps... Mais surtout, en cette période de fête, la faim de vivre.

Je vous souhaite de chérir tous ces moments de gourmandise de la vie, notamment à Noël. Merci de votre attention.

Clôture

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 6 février 2025 à 20h00.

Il est 00h42, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin d'année et de soirée également.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Anita ROKITOWSKA	Laure FAVRE
Présidente	Secrétaire adjointe